

Tchad : Programme de Référence

Ce rapport sur le programme de référence a été préparé par une équipe du FMI. Il a été réalisé sur la base d'informations disponibles lors de sa finalisation le **24 juin 2009**.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe et ne reflètent pas nécessairement l'avis du gouvernement du Tchad ou du conseil d'administration du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Le public peut se procurer ce rapport à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-
7201

Courriel : publications@imf.org • Internet:
<http://www.imf.org>

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TCHAD

Programme de Référence

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Mauro Mecagni et Dhaneshwar Ghura

Le 24 juin 2009

- **Des discussions sur un programme de référence** ont eu lieu à N'Djamena du 2 au 15 avril 2009 et à Washington du 23 au 28 avril 2009. La mission a rencontré le Premier ministre, ainsi que les ministres des Finances, de l'Économie et de la Planification, de l'Infrastructure et du Pétrole, le Directeur national de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), les membres de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, d'autres hauts dirigeants et des représentants du secteur privé, des syndicats, de la société civile et de la communauté diplomatique et des bailleurs de fonds.
- **L'équipe du FMI** comprenait MM. Josz (chef de mission), Melhado, Camara (tous du Département Afrique) ainsi que M. Simone (du Département des finances publiques) et elle a pu compter sur le concours de M. Karangwa (Représentant résident). M. Sacerdoti (Département Afrique) s'est joint à la mission au cours des derniers jours. M. Mamadou (Bureau de l'Administrateur) a participé aux réunions.
- **Les dernières consultations au titre de l'article IV** ont pris fin le 28 janvier 2009. Les administrateurs ont noté l'intérêt des autorités pour un programme de référence et les ont invitées à démontrer en 2009 les améliorations de politique budgétaire et de gestion des finances publiques requises pour passer un tel programme le plus rapidement possible.
- **Programme de référence.** Le programme de référence s'appuie avant tout sur l'exécution d'un budget révisé pour 2009 afin de prendre en compte la baisse des recettes pétrolières. Dans la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF, pièce jointe I), les autorités expriment leur intention de mettre en œuvre un programme de référence d'avril à octobre 2009. Ce programme établit des indicateurs quantitatifs trimestriels qui feront l'objet d'un suivi en fin juin et fin septembre, et comprend plusieurs repères structurels qui permettront de suivre la mise en application du budget 2009 révisé et les progrès accomplis dans la gestion des finances publiques.

Table des matières	Page
Résumé analytique	3
I. Contexte.....	4
II. Évolution récente de l'économie.....	7
III. Politiques économiques et financières dans le cadre du programme de référence	10
A. Perspectives macroéconomiques.....	11
B. Politique budgétaire.....	13
C. Gestion des finances publiques	15
D. Gestion de la dette.....	16
E. Réformes structurelles.....	16
F. Suivi du programme	17
IV. Évaluation par les services du FMI	17
Encadré	
Mesures prioritaires pour renforcer la gestion des finances publiques en 2009.....	15
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007-12.....	19
2. Indicateurs du secteur réel, 2007-12	20
3. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en milliards de CFA), 2007-12	21
4. Opérations budgétaires trimestrielles de l'administration centrale, 2009-10	22
5. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en pourcentage du PIB hors pétrole), 2007-12	23
6. Balance des paiements, 2007-12.....	24
7. Situation monétaire, 2007-12.....	25
8. Indicateurs de solidité financière, 2003-janvier 2009.....	26
9. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2007	27
Graphiques	
1. Impact de la production pétrolière sur la politique budgétaire et la gestion des finances publiques, 2002-2008.....	5
2. Évolution économique récente, 2002-2008	8
3. Un secteur financier sous-développé par rapport aux pays à faible revenu d'Afrique.....	10
4. Perspectives économiques à moyen terme, 2006-2012	12
Annexes	
I. Lettre d'intention	28
Annexe I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	30
Annexe II. Protocole d'accord technique.....	43

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Confronté à une instabilité chronique de la situation sécuritaire, le Tchad a du mal à profiter des recettes tirées de la production pétrolière, amorcée en 2003, pour engager des dépenses productives pouvant avoir un effet durable sur la croissance et la lutte contre la pauvreté. Jusqu'à maintenant, les recettes pétrolières ont surtout alimenté une expansion budgétaire qui place les dépenses publiques sur une trajectoire insoutenable et affaiblit la discipline budgétaire. Ces faibles résultats ont mis à mal les relations avec les bailleurs de fonds.

Au Tchad, la crise financière mondiale s'est surtout manifestée par l'effondrement des cours pétroliers. Les recettes pétrolières diminueront donc fortement en 2009, à cause de cette chute des cours et du paiement par anticipation en 2008 des taxes pétrolières de 2009. Cette diminution des recettes pétrolières entraînera en 2009 une forte détérioration de la situation budgétaire, laquelle rend nécessaire un ajustement budgétaire.

Dans ce contexte difficile, les autorités tchadiennes ont demandé la mise en place d'un programme de référence d'avril à octobre 2009 afin de mettre en évidence des améliorations de politique budgétaire et de gestion des finances publiques. L'objectif est de rétablir aux yeux des partenaires internationaux au développement les atouts de la gestion et des réformes économiques afin d'accroître le soutien des bailleurs de fonds à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le programme de référence s'appuie avant tout sur l'exécution d'un budget 2009 révisé fondé sur des hypothèses réalistes de prix du pétrole. Le rééchelonnement des dépenses d'investissement sur les prochaines années afin de pouvoir mener à terme les nombreux projets déjà amorcés constitue un élément clé de ce budget. Le budget révisé vise également à accroître les recettes non pétrolières, à réduire les dépenses dans les domaines non essentiels à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et à accroître les dépenses militaires compte tenu des tensions sécuritaires. Le programme de référence vise aussi à signaler clairement un retour à une plus grande rigueur budgétaire en restreignant le recours aux procédures budgétaires exceptionnelles.

Ces efforts s'intensifieront dans le budget 2010 que l'administration établira en consultation avec ses partenaires au développement et qui sera présenté au Parlement avant la fin du programme de référence.

Les limites de capacité, les pressions qu'exerceront sur les dépenses publiques les élections à venir et la fragilité du pays sur le plan de la sécurité constituent autant de facteurs de risque très clairs. Néanmoins, compte tenu de l'engagement des autorités à assainir la gestion des finances publiques malgré une situation difficile, les services du FMI recommandent l'approbation du programme de référence.

I. CONTEXTE

1. **L'instabilité chronique du Tchad sur le plan de la sécurité nuit à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.** Classé 170^e suivant l'indice de développement humain des Nations unies, le Tchad est l'un des pays les plus pauvres du monde. Au cours de 26 des 30 dernières années, il a été déchiré par des conflits armés. Récemment, le Tchad a été entraîné dans un conflit avec le Soudan et sa capitale a subi plusieurs assauts importants de la part de groupes rebelles. La crise du Darfour et l'instabilité de la République centrafricaine ont poussé 300 000 Soudanais à venir se réfugier au Tchad. Ces réfugiés s'ajoutent aux quelques 180 000 personnes déplacées à l'intérieur. Initialement prévues pour 2009, les élections législatives ont été repoussées jusqu'en 2010 et des élections présidentielles sont prévues pour 2011.

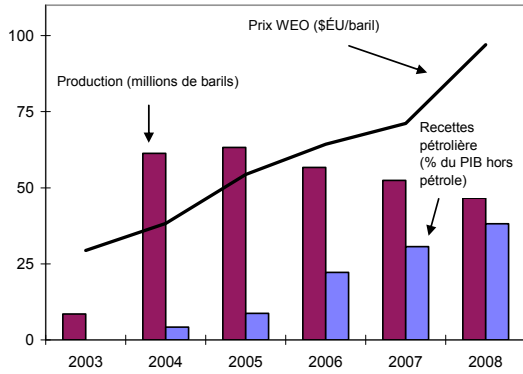
2. **À moyen terme, le défi du Tchad consiste à saisir l'occasion que lui offre la mise en valeur, depuis 2003, de ses ressources pétrolières pour accroître le potentiel de croissance du secteur non pétrolier et s'attaquer à la pauvreté.** Les recettes pétrolières offrent au Tchad une occasion unique de jeter les bases d'une croissance soutenue et d'un effort durable de réduction de la pauvreté. Toutefois, pour bien saisir cette possibilité, une politique budgétaire prudente s'appuyant sur un cadre financier à moyen terme et une gestion rigoureuse des finances publiques s'impose. Cela est d'autant plus important que les recettes pétrolières sont instables, comme en témoigne la chute spectaculaire des cours pétroliers depuis l'automne 2008, et temporaires, car la production pétrolière du bassin de Doba devrait diminuer graduellement pour être négligeable vers 2030.

3. **Jusqu'à maintenant, la production pétrolière a alimenté une expansion budgétaire qui a créé, en matière de dépenses publiques, une tendance insoutenable** (graphique 1). Les dépenses publiques annuelles ont doublé depuis 2003 (atteignant 43 % du PIB hors pétrole en 2008). Les recettes pétrolières financent une augmentation des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires mis en évidence dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), mais aussi une augmentation des dépenses militaires du fait des tensions sécuritaires. Le déficit primaire hors pétrole s'est creusé (29 % du PIB hors pétrole en 2008) à un niveau nettement supérieur à ce qu'il devrait être pour rester viable à long terme (on estime qu'il devrait se situer nettement en deçà de 10 %) et permettre au pays de convertir la manne pétrolière des 25 prochaines années en un flux permanent de revenu¹. La crise économique et financière internationale a gravement amputé les recettes pétrolières par rapport à celles des dernières années, d'où la nécessité d'un ajustement budgétaire et la possibilité pour l'administration d'engager un programme de réduction des dépenses publiques afin de les ramener à un niveau plus viable.

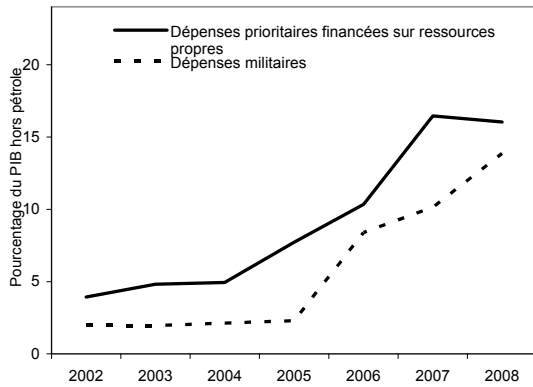
¹ Pour des estimations du solde primaire hors pétrole viable au Tchad, voir [Rapport du FMI n° 09/68; Tchad : Consultations de 2008 au titre de l'article IV – Rapport des services du FMI; encadré 1, p. 15](#) et [Rapport du FMI n° 09/67; Tchad : Questions générales; chapitre II.](#)

Graphique 1. Impact de la production pétrolière sur la politique budgétaire et la gestion des finances publiques, 2002–08

L'amorce de la production pétrolière a profondément amélioré les recettes publiques...

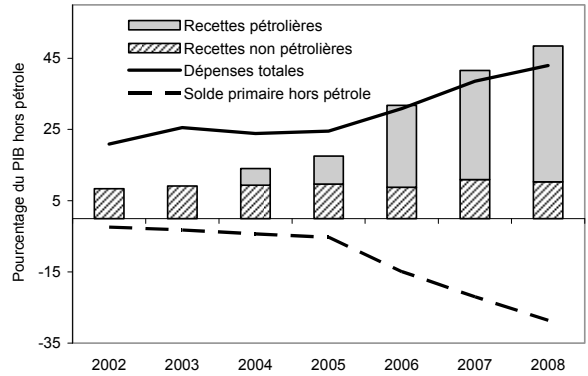


... dans les domaines prioritaires du DSRP mais aussi dans le domaine militaire du fait des tensions sécuritaires ...

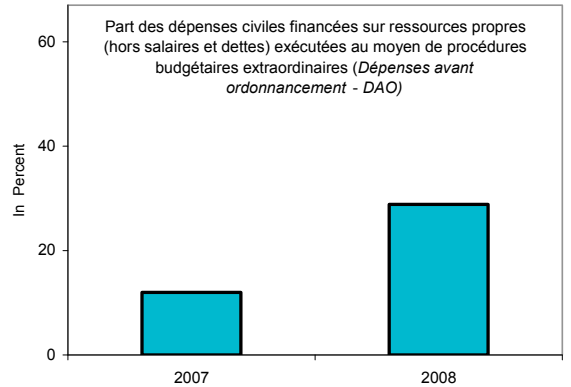


Sources : Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

...et financé une forte augmentation des dépenses ...



... et les procédures budgétaires normales ont été de plus en plus négligées.



4. **Cette expansion budgétaire a mis à rude épreuve la capacité d'absorption et la gestion des finances publiques.** L'inquiétude liée à la capacité d'absorption vient de la croissance rapide des dépenses d'investissement² et de l'attention insuffisante accordée aux retombées pluriannuelles des décisions d'investissement, en n'allouant notamment pas assez de crédits aux dépenses récurrentes dans les secteurs de la santé et de l'éducation. En ce qui concerne la gestion des finances publiques (GFP), l'inquiétude tient aux liens très étroit entre les budgets annuels et le DSRP, au rôle limité que jouent les ministères dépensiers dans l'établissement de leur budget, aux carences des pratiques de marchés publics et au contournement fréquent des procédures budgétaires normales depuis que les recettes pétrolières ont commencé à se matérialiser (graphique 1)³.

5. **Dans ce contexte de tension de la GFP, les résultats enregistrés par le Tchad dans la mise en œuvre des programmes soutenus par le FMI au cours des dernières années ont accusé des faiblesses et les relations du pays avec ses partenaires au développement ont été difficiles.** Le plus récent accord FRPC (février 2005 à mai 2008) a expiré sans qu'aucune revue n'ait pu être achevée. Le programme de référence négocié en juillet 2008 n'a pas été approuvé par la direction du Fonds au vu des dérapages budgétaires qui s'étaient déjà produits. À cause de problèmes liés à la quantité et à la qualité des dépenses financées par les recettes pétrolières dans les secteurs prioritaires, la Banque mondiale a exigé du Tchad qu'il rembourse par anticipation toutes les sommes prêtées pour la construction de l'oléoduc en septembre 2008. Toutefois, la Banque a rouvert son bureau régional (fermé après les attaques rebelles de février 2008) en janvier 2009 et les autorités négocient actuellement avec la Banque mondiale de nouvelles interventions en dehors du secteur pétrolier⁴.

6. **Les autorités ont adopté un nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) en avril 2008⁵.** Ce DSRP insiste sur l'importance de la viabilité budgétaire, de l'assainissement de la gestion des finances publiques et de l'affectation des recettes pétrolières à des dépenses de qualité afin de promouvoir la diversification de l'économie, de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté. En mai 2009, les autorités ont présenté le nouveau DSRP aux bailleurs de fonds dans l'espoir d'obtenir leur appui.

² À la fin d'avril 2009, les autorités avaient lancé des projets d'investissement d'une valeur équivalant à 35 % du PIB hors pétrole, soit environ quatre fois la valeur des crédits alloués aux investissements financés sur ressources intérieures dans le budget de 2009.

³ Par exemple, en 2008, environ 30 % des dépenses financées sur ressources intérieures autres que celles liées aux salaires et à la dette ont été engagées en vertu d'une procédure budgétaire exceptionnelle (*dépense avant ordonnancement*) qui autorise le paiement immédiat de certaines dépenses avant l'application des contrôles normaux sur les crédits budgétaires alloués et sur l'efficacité des dépenses.

⁴ Republic of Chad — Staff Monitored Program — Informational Annex, p. 7 (à venir).

⁵ Une note consultative conjointe sera établie par les services de la Banque mondiale et du FMI au cours des prochains mois.

7. **Dans ce contexte, les autorités ont demandé la mise en place d'un nouveau programme de référence afin d'établir des antécédents de bons résultats dans la mise en œuvre de leurs politiques.** Comme elles y ont été encouragées par les administrateurs au cours des consultations au titre de l'article IV de 2008⁶, les autorités tchadiennes souhaitent démontrer un changement d'orientation en matière de politique budgétaire et de gestion des finances publiques. L'objectif est de préparer le terrain à un nouvel accord en vertu de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), ce qui pourrait mener à un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), et à un soutien accru des bailleurs de fonds.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

8. **L'activité économique est restée atone en 2008 et l'inflation a recommencé à baisser après une augmentation conjoncturelle imputable à la hausse du prix des aliments sur le marché intérieur** (tableaux 1 et 2 et graphique 2). Le PIB réel s'est légèrement contracté en 2008, car la diminution de l'activité pétrolière imputable à des problèmes techniques dans les principaux gisements a été plus importante que l'augmentation de l'activité dans les secteurs non pétroliers après l'attaque rebelle sur la capitale en février 2008. L'inflation globale (8,3 % en moyenne en 2008), qui était à la hausse de mi-2007 à fin 2008 à cause du renchérissement du prix des aliments sur le marché intérieur, a recommencé à diminuer dans les premiers mois de 2009 grâce à l'augmentation de la production agricole et aux améliorations apportées au réseau routier entre les régions productrices et les régions consommatrices. L'inflation a été plus vive que dans les pays partenaires, d'où une appréciation du taux de change effectif réel (TCER) qui, de manière générale, demeure néanmoins tout à fait conforme aux fondamentaux⁷.

9. **L'expansion budgétaire, financée par les recettes pétrolières, a accru le déficit budgétaire primaire hors pétrole en 2008** (tableaux 3 à 5 et graphique 1). Malgré les problèmes techniques qui ont nui à la production de pétrole (voir paragr. 8), les recettes pétrolières sont montées en flèche en 2008 sous l'effet de la hausse des cours pétroliers, de la conclusion d'un accord avec le consortium pétrolier qui a permis de percevoir par anticipation en 2008 les revenus de 2009⁸, et des retards dans l'ajustement des prix

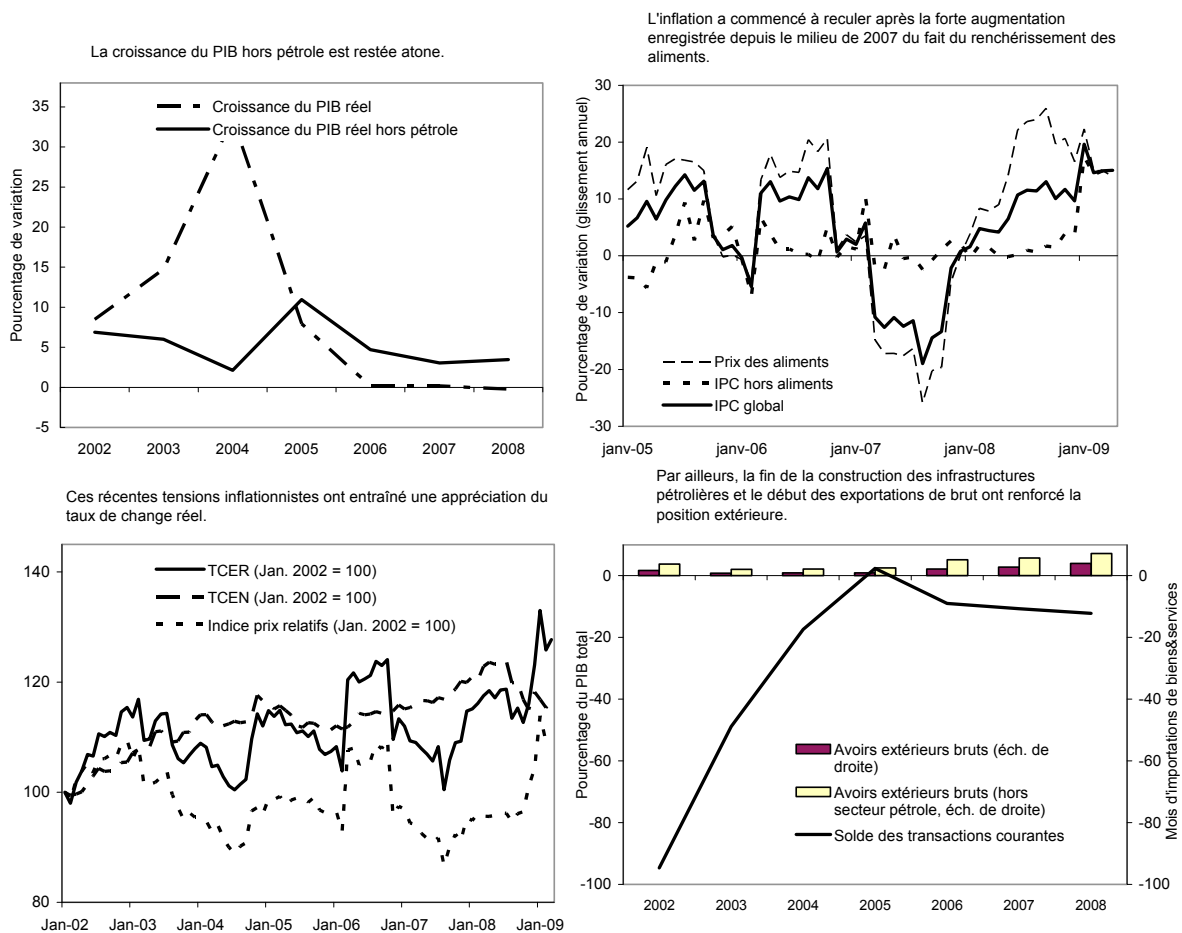
⁶ Voir [Note d'information au public no 09/11 sur la conclusion des consultations au titre de l'article IV avec le Tchad \(en anglais\)](#).

⁷ Voir [Rapport du FMI 09/68, Tchad : Consultations de 2008 au titre de l'article IV—Rapport des services du FMI, encadré 2, p. 20](#); et [Rapport du FMI 09/67; Tchad—Questions générales; chapitre I](#), pour une analyse récente de l'alignement du TCER sur les fondamentaux.

⁸ L'avenant de septembre 2008 introduisait un nouveau système de perception de l'impôt sur les bénéfices en vertu duquel le paiement des recettes pétrolières exigibles en 2009 a été devancé en 2008 tandis que le paiement ponctuel de tous les frais statistiques sur les exportations pétrolières de 2006 à 2008 a été effectué en 2008. Ce paiement unique réduira le bénéfice imposable en 2008 et l'impôt sur les bénéfices implicite exigible en 2009.

contractuels aux niveaux internationaux. Dans un contexte de chute des cours pétroliers depuis le milieu de 2008, cela a entraîné le paiement d'impôts important en 2008 et l'accumulation de crédits d'impôt considérables par le consortium pétrolier pour la période 2009-2010 (d'un montant d'environ 200 millions de dollars ou 5 % du PIB hors pétrole). Les recettes hors pétrole ont légèrement diminué (descendant au faible niveau d'environ 10 % du PIB hors pétrole) à cause de l'impact sur l'activité économique de l'attaque rebelle de février 2008. La forte augmentation des recettes pétrolières a continué à alimenter une hausse importante des dépenses en 2008 (surtout des dépenses d'investissement et des dépenses militaires), ce qui est venu accroître davantage le déficit primaire hors pétrole. Toutefois, comme les recettes étaient supérieures aux dépenses, les autorités ont pu afficher un excédent budgétaire important (équivalant à environ 7,5% du PIB hors pétrole) et ont pu accumuler des dépôts à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). L'approbation en décembre 2008 d'un budget pour 2009 fondé sur des hypothèses non réalistes de cours pétroliers (83 dollars ÉU/baril) est venue alimenter une nouvelle augmentation des dépenses au cours du premier trimestre de 2009 (en hausse de 24 %, en glissement annuel), malgré une forte diminution des recettes pétrolières.

Graphique 2. Tchad : Évolution économique récente, 2002–08



10. **La balance des paiements du Tchad s'est améliorée en 2008** (tableau 6 et graphique 2). Malgré une amélioration importante des termes de l'échange, le solde des transactions courantes s'est légèrement détérioré en 2008, car l'augmentation des exportations de pétrole a été contrebalancée par le rapatriement de sommes encore plus importantes au titre des bénéfices pétroliers et par un niveau élevé d'importations non pétrolières liées aux investissements publics. Le déficit du solde extérieur courant a été plus qu'entièrement financé par l'investissement direct étranger du consortium pétrolier et par l'aide extérieure, ce qui a permis une amélioration du solde global et une augmentation des réserves officielles brutes (à environ sept mois d'importations de biens et services, à l'exclusion des importations du secteur pétrolier qui sont financées par le consortium pétrolier)⁹.

11. **L'accumulation de réserves de change et le crédit au secteur privé ont alimenté la croissance de la masse monétaire en 2008, malgré l'accumulation de dépôts de l'État à la BEAC** (tableau 7). Le crédit accordé au secteur privé a servi à financer les importations et la construction. Pour parer au fléchissement de la demande globale dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), du fait de la crise financière internationale, la BEAC a réduit ses taux d'intérêt directeurs.

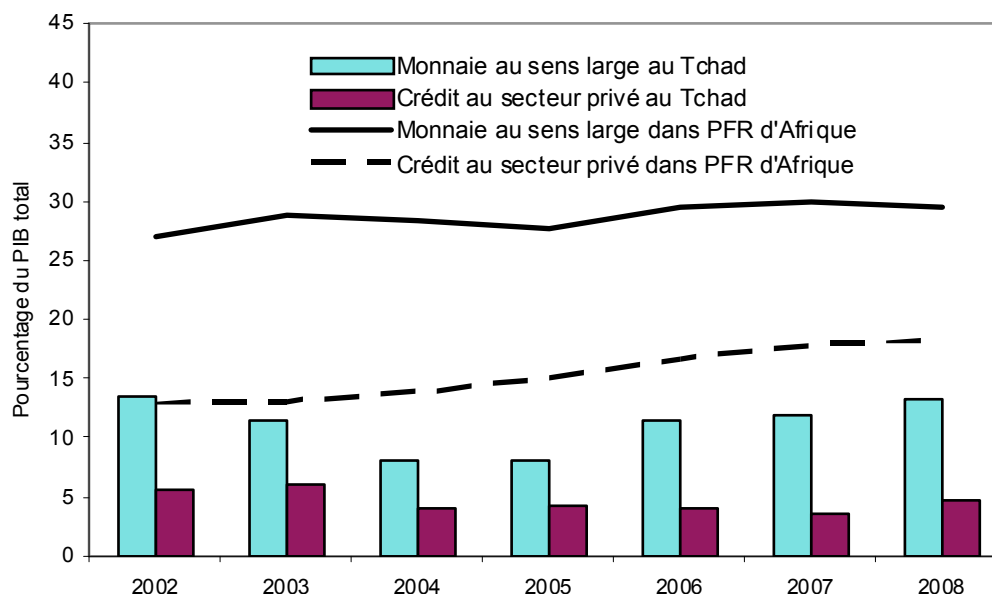
12. **Le système financier comporte des poches de vulnérabilité** (tableau 8 et graphique 3). La crise dans les pays industrialisés n'a pas eu de conséquence directe sur le bilan des banques tchadiennes, peu exposées aux marchés financiers internationaux. Toutefois, le secteur bancaire demeure assujéti à des facteurs de vulnérabilité découlant de son manque de profondeur, de la forte concentration du crédit, de la fragilité de certaines banques, de l'insuffisance des contrôles sur site et, de manière plus globale, du sous-développement des marchés financiers au sein de la CEMAC.

13. **Le risque de surendettement du Tchad est modéré** (tableau 1). La dette publique totale est faible (environ 21 % du PIB) et sa dynamique semble viable, même si l'environnement extérieur et l'application de la politique économique l'exposent à des risques importants¹⁰. La manne pétrolière et la valeur restreinte des nouveaux emprunts au cours des dernières années ont réduit le ratio d'endettement confortablement en-deçà des seuils prévus dans les critères d'analyse de viabilité de la dette (AVD) des pays à faibles revenus. En respectant les conditions prévues pour un allègement de la dette en vertu de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), le Tchad pourrait davantage réduire sa dette publique d'environ 15 points de pourcentage du PIB.

⁹ Comme le consortium pétrolier finance par ses propres moyens les grosses importations nécessaires à la mise en valeur et à l'entretien des gisements pétroliers, l'indicateur pertinent pour suivre le niveau des réserves de change est celui des importations de biens et de services hors importations du secteur pétrolier.

¹⁰ [Rapport du FMI no 09/68: Supplément des services du FMI sur l'analyse de la viabilité de la dette effectuée conjointement par le FMI et la Banque mondiale](#)

Graphique 3. Tchad : Un secteur financier sous-développé par rapport aux pays à faible revenu (PFR) d'Afrique



Sources : Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

14. **Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles sont limités.** La société cotonnière d'État (COTONTCHAD) continue d'avoir besoin de transferts budgétaires (équivalant à 1,3 % du PIB hors pétrole) afin d'absorber les pertes découlant du faible niveau des cours sur les marchés internationaux, de la baisse de la production et des faiblesses de la gestion, et aussi dans le but de rembourser sa dette au secteur bancaire. La Société Tchadienne d'Eau et d'Électricité (STEE) reçoit également des transferts budgétaires (équivalant environ à 0,8 % du PIB hors pétrole dans le budget 2009) pour couvrir les pertes découlant de ses mauvaises pratiques de recouvrement, de ses approvisionnements coûteux en pétrole et de sa mauvaise gestion générale qui entraîne des pannes fréquentes d'électricité.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

15. **L'objectif primordial du programme de référence consiste à remettre la politique budgétaire du pays sur la voie de la viabilité et à signaler un retour à une gestion budgétaire saine.** Le programme de référence doit avant tout s'appuyer sur l'exécution du budget révisé de 2009 fondé sur des hypothèses réalistes de cours du pétrole et intégré à un cadre financier à moyen terme prévoyant de ramener graduellement le déficit budgétaire primaire hors pétrole à son niveau à long terme viable de moins de 5 % du PIB hors pétrole (paragr. 3). Le programme de référence insiste également sur quelques mesures clés visant à restreindre le recours aux procédures budgétaires exceptionnelles qui ont nui au contrôle des dépenses. Enfin, le programme de référence jette les bases de nouvelles

réformes, notamment dans la gestion des finances publiques. Ces réformes sont essentielles pour permettre une affectation des recettes pétrolières à des fins productives pouvant avoir un effet durable sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

A. Perspectives macroéconomiques

16. **Les perspectives macroéconomiques se caractérisent par une chute des recettes pétrolières en 2009 suivie par une reprise graduelle, parallèle à la remontée des cours pétroliers** (tableau texte 1, tableaux 1 à 7 et graphique 4). La crise financière et économique internationale a fait plonger les cours pétroliers, ce qui entraînera une importante diminution des recettes pétrolières relativement à leurs niveaux au cours des dernières années :

- Les recettes pétrolières, qui représentaient les trois quarts des recettes budgétaires intérieures de 2006 à 2008, devraient s'effondrer en 2009 pour ne représenter qu'environ le dixième de leur niveau de 2008, d'une part à cause de la chute des cours pétroliers et, d'autre part, à cause des changements apportés aux mécanismes de fiscalité pétrolière en 2008 (paragr. 9).
- Dans ce contexte, les autorités rééchelonneront leurs dépenses d'investissement au cours des quelques prochaines années dans le but de réduire le solde primaire hors pétrole à son niveau viable à long terme de moins de 5 % du PIB hors pétrole d'ici 2012.
- À moyen terme, la croissance réelle hors pétrole devrait s'améliorer graduellement sous l'effet positif des améliorations du réseau routier sur les échanges commerciaux.
- L'inflation devrait tendre vers le taux cible annuel de 3 % fixé par la CEMAC grâce à l'augmentation de la production agricole et à la politique monétaire prudente de la BEAC.
- Après une détérioration soudaine en 2009, imputable à la chute des cours pétroliers, la situation globale de la balance des paiements et des réserves de change officielles devrait s'améliorer graduellement, parallèlement à la hausse des cours pétroliers.

Tableau texte 1. Tchad : Cadre macroéconomique 2007-12

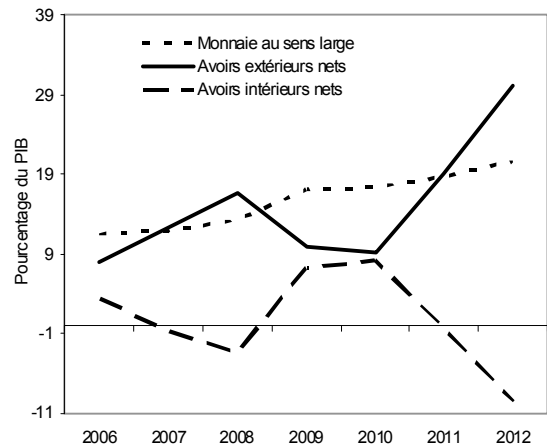
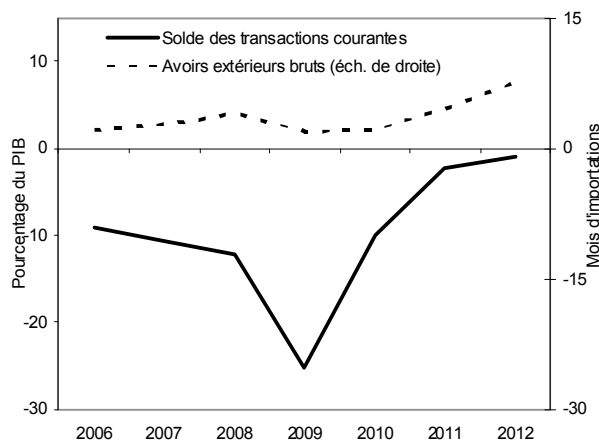
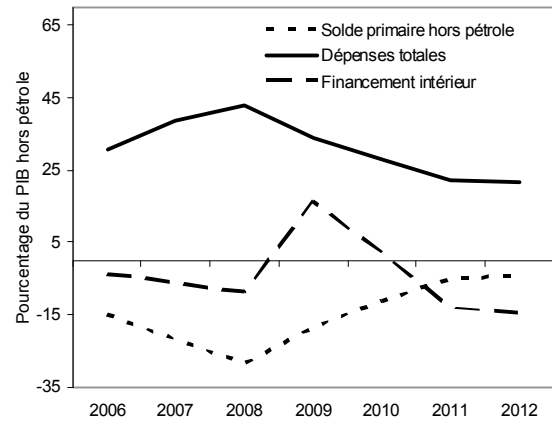
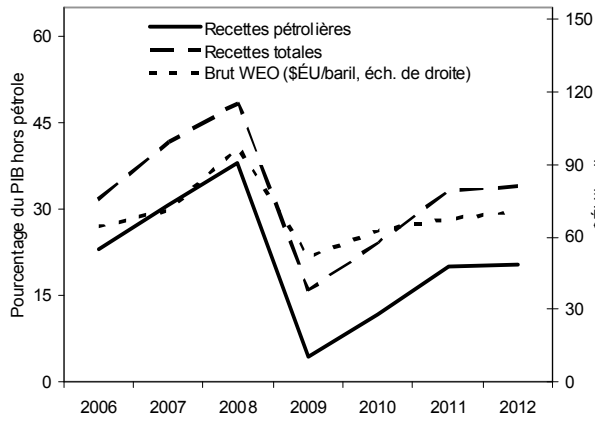
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
		Est.	Prog.		Proj.	
PIB réel (pourcentage de variation annuelle)	0.2	-0.2	1.6	4.6	3.3	3.3
Indice des prix à la consommation (moyenne, pourcentage de variation annuelle)	-7.4	8.3	4.0	3.0	3.0	3.0
Cours du brut, hypothèses WEO printemps 2009 (dollars ÉU/baril)	71.1	97.0	52.0	62.5	67.5	70.5
Recettes totales (en pourcentage du PIB hors pétrole)	41.6	48.5	15.9	24.2	33.2	33.9
Dépenses totales (en pourcentage du PIB hors pétrole)	38.6	43.0	33.9	28.0	22.4	21.8
Solde primaire hors pétrole (en pourcentage du PIB hors pétrole)	-22.0	-28.6	-18.4	-11.2	-5.1	-4.2
Solde budgétaire global (base caisse, en pourcentage du PIB hors pétrole)	2.3	7.5	-18.6	-4.3	10.7	12.2
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-10.6	-12.2	-25.2	-9.9	-2.3	-1.0
Balance des paiements globale (en pourcentage du PIB)	3.7	5.6	-10.0	0.6	10.5	12.1
Réerves brutes (mois d'importations biens et services hors secteur pétrolier)	5.7	7.2	3.9	4.3	8.9	14.0

Sources : Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 4. Tchad : Perspectives économiques à moyen terme, 2006–12

Le repli des cours du brut en 2009 et les changements apportés au versement des taxes pétrolières ont entraîné une chute des recettes pétrolières en 2009.

L'ajustement qui s'en suit au niveau des dépenses sera lissé en utilisant les dépôts de l'État et les avances statutaires de la BEAC en 2009-10.



Sources : Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

B. Politique budgétaire

17. **Le budget 2009 révisé cherche à contrebalancer la chute marquée des recettes pétrolières par des réductions modérées des dépenses et un recours important au financement de la banque centrale** (tableau texte 2, tableaux 3 à 5 et MPEF, paragr. 13 à 15). L'importante diminution des recettes pétrolières n'est compensée que dans une faible partie par une augmentation des recettes non fiscales (équivalant à environ 2 % du PIB hors pétrole) qui découlera de l'intensification des efforts de collecte par les autorités fiscales et douanières (encadré et MPEF, paragr. 21 et 22). Par ailleurs, les dépenses publiques financées sur ressources intérieures diminuent (d'environ 2 % du PIB hors pétrole) en réduisant les dépenses courantes autres que militaires et en réduisant la volumineuse enveloppe consacrée aux dépenses d'investissement (paragr. 4) par un report des projets d'investissement. Une augmentation des dépenses militaires est inévitable compte tenu des crédits trop faibles alloués à ce poste dans le budget initial et de l'attaque rebelle de mai 2009¹¹. En conséquence, la situation du solde primaire hors pétrole devrait s'améliorer (d'environ 4 % du PIB hors pétrole) comparativement à ce qui était prévu dans le budget initial, mais l'équilibre budgétaire global se détériorera (d'environ 12 % du PIB hors pétrole). Il faudra donc recourir de manière importante au financement intérieur, aucune autre source de financement n'étant accessible. Ce financement intérieur comprendra l'utilisation de la quasi-totalité des dépôts détenus par l'État à la banque centrale (environ 10 % du PIB hors pétrole) et des avances statutaires de la banque centrale (environ 4,5 % du PIB hors pétrole)¹². Le budget révisé 2009 a été soumis devant le Parlement le 8 juin 2009 (une mesure préalable à l'approbation du programme par la Direction; MPEF, tableau 2).

18. **Le recours important au financement monétaire est compatible avec l'objectif d'inflation du programme et avec la viabilité de la dette.** Le financement monétaire du déficit sera largement contrebalancé par le recours aux réserves de change pour financer les importations (graphique 4 et tableau 7). Le recours temporaire aux avances statutaires, même si elles sont non concessionnelles, ne modifiera pas de manière fondamentale la dynamique de la dette (§13).

19. **Les autorités ont consulté les partenaires au développement afin d'amortir dans la mesure du possible l'effet des réductions des dépenses publiques en 2009 sur les secteurs prioritaires du DSRP de 2008** (MPEF, ¶15). Les dépenses prioritaires

¹¹ Même si elles augmentent (de 2,7 % du PIB) par rapport au budget initial de 2009, les dépenses militaires prévues dans le budget 2009 révisé sont substantiellement inférieures (de 4 % du PIB) à 2008 (tableau texte 2).

¹² Dans le cadre d'une initiative régionale de création d'un marché des bons du Trésor en juillet 2009, les avances statutaires de la BEAC aux pays membres de la CEMAC seront plafonnées au niveau en vigueur à la fin juin 2009 (égal à 20 % des recettes publiques de 2008; MPEF, ¶15). Compte tenu du niveau exceptionnellement élevé des recettes publiques du Tchad en 2008, son plafond sera fixé à 197 milliards FCFA (394 millions de dollars ou 9 % du PIB hors pétrole). Le recours aux avances statutaires à l'intérieur de ce plafond continuera d'être assujéti au taux d'intérêt annuel standard de la BEAC qui se situe actuellement à 4,5 %.

essentielles, comme celles consacrées aux vaccins et aux transferts pour le paiement du salaire des enseignants, ont été maintenues et le ratio des dépenses prioritaires aux dépenses totales placées sous le contrôle des autorités a augmenté légèrement (tableau texte 2). Les dépenses en capital seront réduites en rééchelonnant les projets en cours et en retardant la mise en œuvre de nouveaux projets conformément aux priorités établies dans le DSRP.

	2008	2009		2010 Proj.	
	Est.	Budget (a)	Prog. (b)		(b) - (a)
Recettes	48,5	33,2	15,9	-17,3	24,2
Pétrolières	38,2	23,3	4,3 ¹	-18,9	11,6
Non pétrolières	10,3	9,9	11,6	1,7	12,6
Dépenses	43,0	39,0	33,9	-5,1	28,0
Courantes	28,4	23,3	23,0	-0,3	19,0
D'investissement	14,5	15,7	10,9	-4,8	9,0
Financées sur ressources intérieures	10,8	9,7	7,6	-2,1	5,5
Financées sur ressources extérieures	3,7	6,0	3,2	-2,7	3,5
Solde primaire hors pétrole ²	-28,6	-22,5	-18,4	4,0	-11,2
Solde global (hors dons, base caisse)	7,5	-6,5	-18,6	-12,1	-4,3
Financement intérieur	-8,7	2,1	16,4	14,3	2,1
<i>Dont</i> : dépôts (principalement BEAC)	-4,1	3,2	13,6	10,3	-0,4
<i>Dont</i> : avances statutaires de la BEAC	-0,9	0,0	4,6	4,6	3,2
Financement extérieur	1,2	4,4	2,2	-2,2	2,2
<i>Pour mémoire :</i>					
Total dépenses militaires	13,5	6,8	9,5	2,7	7,4
Dépenses prioritaires ³					
En pourcentage des dépenses sous contrôle des autorités ⁴	53,9	55,5	56,8	1,3	...
Dette publique totale (pourcentage du PIB)	21,2	22,5	27,1	4,6	24,3

Sources : Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1. Voir par. 16 pour une explication du repli des recettes pétrolières en 2009.
2. Définition au tableau 5, note 2.
3. Définition au tableau 5, note 3.
3. Définition au tableau 5, note 4.

20. **Les autorités sont déterminées à soumettre au Parlement un budget réaliste pour 2010 d'ici la fin octobre 2009** (repère structurel; MPEF, paragr. 16 et tableau 2). Le Tchad continuera d'être soumis à de fortes contraintes budgétaires en 2010 (tableau texte 2)¹³. Les cours pétroliers et la production pétrolière devraient recommencer à augmenter, mais les crédits d'impôt restants et les importants investissements par les sociétés pétrolières pèseront sur les recettes pétrolières. Le financement intérieur sera beaucoup plus limité, car les dépôts de l'État ne seront plus disponibles. Dans ce contexte, les autorités se sont engagées à élaborer un budget responsable qui i) s'appuiera sur des hypothèses réalistes de cours pétroliers; ii) reconnaîtra d'emblée les contraintes de financement afin de favoriser une meilleure maîtrise des dépenses; iii) sera conforme aux priorités du DSRP et iv) ramènera le déficit primaire hors pétrole près de son seuil de viabilité à moyen terme.

C. Gestion des finances publiques

21. **Le programme de référence insiste sur quelques mesures clés pour signaler le retour à la discipline budgétaire** (encadré).

Encadré : Tchad – Mesures prioritaires pour renforcer la gestion des finances publiques en 2009

Administration des recettes publiques. La chute importante des recettes pétrolières en 2009 et les perspectives de faiblesses persistantes en 2010 soulignent combien il est important d'accroître les recettes non pétrolières. Dans ce contexte, les autorités ont déployé des efforts conséquents pour améliorer l'administration des recettes publiques au cours des deux prochaines années et elles ont déjà pris des mesures concrètes. Voici quelques exemples (MPEF, paragr. 21 et 22) :

- nomination de deux nouveaux directeurs généraux au sein des administrations fiscale et douanière, qui ont formulé une nouvelle stratégie avec l'assistance technique du FMI;
- augmentation des crédits budgétaires aux administrations fiscale et douanière dans le budget 2009 révisé pour leur donner les moyens d'atteindre leurs objectifs de recettes;
- ouverture de trois autres bureaux du fisc dans la capitale;
- resserrement des contrôles fiscaux pour s'assurer que les entreprises qui participent aux marchés publics paient leurs impôts;
- application plus stricte des procédures dans les principaux bureaux de douanes.

Maîtrise des dépenses. La faible exécution des procédures budgétaires, les insuffisances de programmation, budgétisation et suivi des projets d'investissement et une faible gestion du trésor ont constitué autant de problèmes récurrents au Tchad au cours des dernières années. Les autorités ont pris des mesures concrètes pour commencer à les régler. Voici quelques exemples :

- adoption, le 4 juin 2009, d'une communication par le Conseil des ministres rappelant l'obligation de respecter les procédures budgétaires, et notamment de cesser de lancer des projets d'investissement sans crédits budgétaires préalables (repère structurel; MPEF, tableau 2);
- publication, le 9 juin 2009, d'une circulaire limitant les catégories de dépenses qui peuvent être engagées au moyen de la procédure de dépense avant ordonnancement (repère structurel; MPEF, tableau 2);
- respect du plafond imposé sur les dépenses civiles qui peuvent être engagées en vertu de cette procédure (objectif quantitatif; MPEF, tableau 1);
- achèvement et mise à jour, avec l'aide des bailleurs de fonds, d'une base de données complète sur les projets d'investissement (MPEF, paragr. 12);
- mise à jour mensuelle du plan de trésorerie, sur la base des recommandations des missions d'assistance technique du FMI (MPEF, paragr. 17).

¹³ Les projections pour 2010 du tableau texte 2 et des tableaux 3 à 5 sont provisoires et seront affinées en automne à l'occasion de l'élaboration du budget 2010 lors de la première revue du programme de référence.

22. **Pendant le déroulement du programme, les autorités continueront à mettre en œuvre le mécanisme intérimaire de gestion des recettes pétrolières**¹⁴. La conception d'un nouveau système de gestion permanente des recettes pétrolières sera abordée de nouveau dans le contexte des discussions pour la conclusion d'un nouvel accord FRPC (MPEF, paragr. 19). Pour s'assurer que le Tchad maximise ses recettes pétrolières, les autorités intensifieront leurs efforts de surveillance sur ces recettes et feront appel à des cabinets spécialisés pour réaliser des audits des résultats et redevances et des coûts des sociétés productrices de pétrole (MPEF, paragr. 20). Les autorités sont déterminées à assurer la transparence des recettes pétrolières et continueront de prendre les mesures nécessaires pour adhérer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). La nouvelle société pétrolière d'État sera assujettie à une supervision stricte des pouvoirs publics (MPEF, paragr. 23)

D. Gestion de la dette

23. **Les autorités sont déterminées à éviter tout nouvel emprunt extérieur non concessionnel.** Elles appliqueront donc un plafond zéro à la dette extérieure non concessionnelle (objectif quantitatif permanent; MPEF, paragr. 26 et tableau 1) dans le but de maintenir la viabilité de la dette et d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

24. **Les autorités se sont engagées à payer les arriérés intérieurs de longue date et à empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés.** Elles ont créé une commission qui aura pour mandat de répertorier et de vérifier d'ici la fin octobre 2009 tous les arriérés intérieurs accumulés par l'État jusqu'en décembre 2008. Elles continueront de payer les créances qui ont déjà fait l'objet d'une vérification et se sont engagées à payer tous les arriérés vérifiés par la commission au cours de la période 2010-2012 (MPEF, paragr. 18). Pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, les autorités se sont engagées à régler tous les ordres de paiement dans les 120 jours suivant leur transmission au Trésor (objectif quantitatif permanent; MPEF, paragr. 18 et tableau 1).

E. Réformes structurelles

25. **Les autorités reprendront les travaux préparatoires à la réforme du secteur du coton et des services publics** (MPEF, paragr. 24). Premièrement, les autorités mèneront à terme un audit financier et technique de la société cotonnière d'État d'ici la fin octobre 2009, à partir duquel sera relancée la réforme de la filière coton. Deuxièmement, elles procéderont à un audit de l'utilisation des transferts budgétaires versés à la Société Tchadienne d'Eau et d'Électricité depuis 2006. Troisièmement, elles prendront des mesures afin de réduire les coûts d'exploitation de cette société, en renforçant notamment ses pratiques d'approvisionnement en pétrole, une mesure qui se fait attendre depuis longtemps.

¹⁴ [Rapport du FMI no 09/68; Tchad : Consultations de 2008 au titre de l'article IV – Rapport des services du FMI; paragraphes 16 et 17, pp. 17 et 18](#)

26. **Les autorités surveilleront étroitement la solidité du secteur financier et favoriseront son développement** (MPEF, paragr. 25). Elles surveilleront attentivement la solidité financière des banques commerciales actuellement actives dans le pays, en étroite collaboration avec l'instance régionale de contrôle, la COBAC. Elles encourageront le développement des circuits financiers en augmentant progressivement la proportion de fonctionnaires payés par l'intermédiaire du système bancaire. Les autorités ont par ailleurs demandé la mise en œuvre d'un Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) afin de contribuer à la revitalisation et au développement du secteur financier du pays.

F. Suivi du programme

27. **Le programme de référence fera l'objet d'un suivi à partir d'objectifs quantitatifs trimestriels et de repères structurels, deux d'entre eux ayant déjà été atteints.** Le programme fixe des objectifs quantitatifs à atteindre à la fin de juin et d'autres à atteindre à la fin de septembre (MPEF, tableau 1) sur la base des hypothèses relatives aux cours du pétrole énoncées dans les *Perspectives de l'économie mondiale* du printemps 2009, mais le plafond imposé sur le financement bancaire sera ajusté en fonction des cours pétroliers réels (protocole d'accord technique, paragr. 12). Le programme définit aussi une mesure préalable et trois repères structurels qui sont essentiels à l'atteinte des objectifs du programme consistant à ramener les dépenses publiques sur un sentier viable et à rétablir la discipline de la gestion budgétaire (paragr. 20 et 21 et MPEF, tableau 2).

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

28. **Au Tchad, la crise financière mondiale s'est principalement manifestée par l'effondrement des cours du pétrole.** Les recettes pétrolières devraient se contracter fortement en 2009 à cause de la chute des cours pétroliers et du paiement par anticipation en 2008 des taxes sur le pétrole de 2009. Cette chute des recettes pétrolières provoquera une détérioration appréciable de la situation budgétaire en 2009, d'où la nécessité d'un ajustement budgétaire.

29. **Le durcissement de la situation en matière de recettes et de financement incite à ramener les dépenses publiques sur un sentier plus viable.** Après plusieurs années d'essor des recettes pétrolières et de faible gestion budgétaire qui ont entraîné une augmentation insoutenable des dépenses, drainé la capacité d'absorption et miné la discipline financière, les autorités doivent saisir l'occasion de la conjoncture morose pour ramener graduellement les dépenses à un niveau plus gérable et pour rétablir davantage de rigueur dans les procédures budgétaires.

30. **Le budget 2009 révisé, qui est au cœur même du programme de référence, constitue un pas dans la bonne direction et jette les bases d'un rééquilibrage plus poussé dans le budget de 2010.** Le recours à des hypothèses réalistes de cours pétroliers et des dépenses militaires, l'inclusion dans le budget de tous les projets d'investissement en

cours et la création d'une ligne de crédit pour imprévus devraient permettre d'atteindre plus facilement les cibles budgétaires. Les efforts de l'administration fiscale et la diminution des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures entraîneront une réduction fort souhaitable du déficit primaire hors pétrole qui devra se poursuivre dans le budget 2010. Ce budget sera beaucoup plus serré que le budget 2009 révisé compte tenu du choix des autorités d'épuiser la plus grande partie du financement intérieur disponible dès 2009.

31. Pour atteindre les objectifs du programme, il faudra un retour sans équivoque à une gestion budgétaire rigoureuse. Il est crucial que les ministères dépensiers et les autres institutions habilitées à engager des dépenses respectent les lois et les procédures budgétaires, s'abstiennent d'engager des dépenses sans d'abord disposer de crédits budgétaires et cessent de contourner les règles budgétaires.

32. Les autorités doivent exercer une surveillance étroite de la solidité du système financier, en collaboration avec la commission bancaire régionale. Jusqu'à maintenant, la crise financière et économique mondiale a eu un effet limité sur la stabilité du secteur financier grâce surtout à l'intégration très limitée du secteur bancaire tchadien aux marchés financiers internationaux. Toutefois, l'exposition du secteur bancaire aux sociétés d'État fragilisées et l'existence de poches de vulnérabilité justifient une attention constante.

33. Les principaux risques liés au programme découlent de la fragilité de la situation sécuritaire, du cycle politique et des carences de la GFP. La détérioration de la situation sécuritaire pourrait compromettre les performances budgétaires du fait de son impact sur les recettes, des besoins de dépenses supplémentaires de sécurité, et des pressions pour ne pas se soumettre aux procédures budgétaires normales. Les élections législatives et présidentielles à venir risquent elles aussi de contribuer aux pressions à la hausse sur les dépenses. Ces risques sont atténués par l'engagement affirmé des autorités à l'endroit du programme, comme en témoigne l'adoption rapide de la mesure préalable et l'observation des deux repères structurels à fin juin.

34. Malgré ces risques, les services du FMI recommandent que suite soit donné au programme de référence. Le programme de référence répond aux conditions fixées par les services du FMI dans leur rapport sur les dernières consultations au titre de l'article IV¹⁵, c'est-à-dire un budget solide pour 2009, un accord sur un cadre budgétaire à moyen terme réaliste, la preuve de l'adhésion à des contrôles budgétaires et des progrès dans la composition et la qualité des dépenses. La mise en œuvre de ce programme présentera aux autorités l'occasion d'établir des antécédents de mise en œuvre de politique économique et de commencer à rétablir leurs atouts en matière de gestion économique et de réforme aux yeux des partenaires internationaux au développement. Des résultats satisfaisants d'ici fin décembre 2009 seront essentiels pour passer à un accord FRPC.

¹⁵ [Rapport du FMI no 09/68; Tchad : Consultations de 2008 au titre de l'article IV – Rapport des services du FMI; paragr. 25, p. 23.](#)

Tableau 1. Tchad : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007-12

	2008	2009	2010	2011	2012
	Est.	Prog.		Proj.	
(Variation annuelle en pourcentage sauf indication contraire)					
Revenu national					
PIB a prix constants	-0.2	1.6	4.6	3.3	3.3
PIB pétrolier	-11.5	-3.4	7.0	-1.0	-1.3
PIB non pétrolier	3.5	3.0	4.0	4.5	4.5
Indice des prix à la consommation (moyenne)	8.3	4.0	3.0	3.0	3.0
Cours du pétrole					
Prix du pétrole tchadien (Dollars U.S./baril) 1/	82.3	40.0	50.0	55.0	58.0
Hypothèses WEO (\$EU/baril)	97.0	52.0	62.5	67.5	70.5
Production de pétrole (en millions barils)	46.6	44.6	48.5	48.5	48.5
Taux de change FCFA/\$EU (moyenne)	445.7
Monnaie et crédit					
Avoir extérieurs nets du système bancaire 2/	54.2	-63.2	4.3	65.9	68.9
Avoirs intérieurs nets 2/	-26.0	71.5	12.5	-49.8	-52.0
<i>Dont</i> Créances nets sur l'État 2/	-35.9	75.2	10.4	-51.9	-53.8
<i>Dont</i> crédit au secteur hors administrations	13.2	2.2	2.6	2.4	2.3
Monnaie au sens large	28.3	8.3	16.8	16.1	16.9
Vélocité de la monnaie (M2)	4.1	4.0	3.7	3.4	3.2
Secteur extérieur (valorisé en francs CFA)					
Exportations, f.à.b.	10.1	-39.5	28.2	9.1	5.5
Importations, f.à.b.	5.8	3.0	-0.3	-0.6	2.7
Volume des exportations	-14.1	2.7	7.2	0.3	0.8
Volume des importations	-0.1	0.2	2.7	2.6	2.5
Termes de l'échange	19.4	-45.7	21.1	7.0	2.5
Solde transactions courantes (en % du PIB)	-12.2	-25.2	-9.9	-2.3	-1.0
Solde global balance des paiements (en % du PIB)	5.6	-10.0	0.6	10.5	12.1
Réserves de change brutes (mois d'import. de b. et s.)	4.0	2.0	2.1	4.6	7.6
Réserves de change brutes (mois d'import. de b. et s. hors pétrole)	7.2	3.9	4.3	8.9	14.0
Dettes extérieures (en % du PIB)	19.7	22.6	18.9	16.8	15.2
VAN dette extérieure (en % des exportations de b. et s.)	24.2	47.5	39.3	35.1	35.0
(en pourcentage du PIB hors pétrole sauf indication contraire)					
Finances publiques					
Recettes	48.5	15.9	24.2	33.2	33.9
<i>Dont</i> recettes non pétrolières	10.3	11.6	12.6	13.1	13.5
Dépenses totales	43.0	33.9	28.0	22.4	21.8
Dépenses courantes	28.4	23.0	19.0	14.7	13.2
Dépenses d'investissement	14.5	10.9	9.0	7.8	8.6
Solde primaire hors pétrole (base engagements hors dons) 3/	-28.6	-18.4	-11.2	-5.1	-4.2
Solde budgétaire global (base caisse, hors dons)	7.5	-18.6	-4.3	10.7	12.2
Total dette (en % du PIB) 4/	21.2	27.1	24.3	21.4	19.0
<i>Dont</i> : dette intérieure (en % du PIB) 4/	1.4	4.5	5.4	4.5	3.8
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)					
Investissement et épargne					
Investissement brut	15.1	16.2	14.3	12.8	12.8
Public	7.9	7.4	5.8	5.0	5.6
Privé	7.2	8.8	8.5	7.8	7.3
<i>Dont</i> : secteur pétrolier	2.4	2.9	3.2	2.6	2.2
Épargne nationale brute	2.9	-9.0	4.4	10.5	11.8
Public	12.8	-1.8	6.1	14.4	16.1
Privé	-9.9	-7.2	-1.6	-3.9	-4.2
Solde transactions courantes	-12.2	-25.2	-9.9	-2.3	-1.0
(en milliards de FCFA sauf indication contraire)					
PIB nominal	3,744	3,154	3,612	3,883	4,123
PIB nominal hors pétrole	2,035	2,159	2,319	2,493	2,681
PIB nominal (en millions de dollars EU)	8,400	6,299	7,190	7,737	8,235

Sources : Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

¹Le prix du pétrole tchadien est le prix du WEO diminué de la décote de qualité.²Variation en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.³Défini comme recettes totales hors dons et recettes pétrolières, moins les dépenses totales hors paiement d'intérêt et investissements financés sur ressources extérieures.⁴Administration centrale

Tableau 2. Tchad. Indicateurs du secteur réel, 2007-12

	Part 1/	2007	2008	2009	2010	2011	2012
			Est.	Prog.	Proj		
(Variation annuelle en pourcentage)							
Secteur primaire	46.5	-4.3	-4.6	-1.6	5.6	1.7	1.7
Agriculture	11.7	-4.5	1.2	-1.8	2.6	3.1	3.1
Cultures vivrières	10.3	-7.3	2.1	-2.4	2.6	3.1	3.1
Cultures industrielles	1.4	22.9	-5.4	3.0	3.0	3.0	3.0
Elevage	9.0	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Pêche et mines	2.2	4.9	4.5	5.0	5.5	5.5	5.5
Pétrole	23.6	-7.4	-11.2	-4.1	8.7	0.0	0.0
Secteur secondaire	10.6	2.5	5.5	3.2	1.4	2.1	1.9
Industries manufacturières	2.5	-11.6	13.7	-1.1	3.5	3.5	3.5
Dont : transformation coton	1.1	-31.9	22.5	-6.2	3.0	3.0	3.0
Artisanat	4.5	8.7	3.5	3.5	3.0	3.5	3.5
Eau et électricité	0.7	34.6	28.2	7.6	9.7	7.0	7.0
Bâtiment et travaux publics	1.8	13.7	5.0	2.0	5.0	6.5	6.5
Pétrole (travaux de construction)	1.1	-12.7	-18.5	14.0	-26.0	-31.6	-55.0
Secteur tertiaire	39.2	4.8	3.0	4.3	4.4	5.2	5.2
Commerce et transport	20.6	4.7	3.0	4.4	5.1	5.5	5.5
Commerce	17.8	5.5	3.0	4.0	5.0	5.5	5.5
Transport	2.8	0.0	2.9	7.0	5.5	5.5	5.5
Administrations publiques	10.5	7.3	2.9	4.0	3.0	5.0	5.0
Autres	8.2	1.9	3.0	4.5	4.5	4.5	4.5
PIB hors pétrole - hors inv. et prod. pétrol.	75.3	3.1	3.5	3.0	4.0	4.5	4.5
PIB pétrole - y compris inv. et prod. pétrol.	24.7	-7.7	-11.5	-3.4	7.0	-1.0	-1.3
PIB	100.0	0.2	-0.2	1.6	4.6	3.3	3.3
(en pourcentage du PIB)							
PIB (demande)							
Consommation		79.4	80.4	105.6	95.0	91.9	90.6
Publique		10.3	12.3	11.9	9.5	7.2	6.4
Privée		69.1	68.1	93.6	85.4	84.7	84.2
Investissement		18.0	15.1	16.2	14.3	12.8	12.8
Public		7.3	7.9	7.4	5.8	5.0	5.6
Privé		9.7	6.2	7.6	7.5	6.9	6.4
Exportations		54.8	54.1	38.8	43.5	44.1	43.8
Importations		52.3	49.6	60.6	52.8	48.8	47.2
PIB		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Sources : Autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI

1/ Part du PIB de 2007.

Tableau 3. Tchad : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2007-12
(en milliards de FCFA sauf indication contraire)

	2007	2008	2009		2010	2011	2012
			Est.	Budget			
Recettes	764.9	986.1	716.2	343.3	561.9	826.7	909.1
Recettes pétrolières 1/	563.2	776.5	502.4	93.3	268.7	501.3	547.3
Redevances et dividendes	132.5	251.2	145.8	76.6	104.3	139.8	148.5
Redevances statistiques	0.0	69.6	15.0	6.5	12.5	13.8	14.5
Autres recettes pétrolières	4.9	3.2	0.7	0.7	3.0	3.0	3.0
Impôts sur les bénéficiaires	425.8	452.6	340.9	9.5	148.8	344.6	381.2
Recettes fiscales non pétrolières	188.9	200.5	207.1	237.8	280.4	310.8	342.6
Recettes non fiscales	12.7	9.1	6.7	12.2	12.9	14.6	19.3
Dépenses	709.3	874.4	842.3	731.9	650.4	559.6	583.1
Dépenses courantes	464.2	578.9	503.4	497.6	440.8	366.3	352.8
Salaires	153.2	184.7	194.9	194.9	194.9	189.1	182.1
Civils	110.8	121.7	127.4	127.4	127.4	123.8	120.8
Militaires	42.4	63.0	67.5	67.5	67.5	65.3	61.3
Biens et services	82.2	94.4	101.4	76.2	77.7	80.2	82.7
Biens et services militaires	21.3	29.9	26.0	26.0	26.0	22.7	21.3
Transferts	104.2	105.4	146.4	106.2	80.0	67.8	70.3
Dépenses exceptionnelles défense	111.5	182.9	46.1	105.1	71.5	10.0	0.0
Intérêt	13.0	11.5	14.6	15.2	16.7	19.2	17.7
Intérieur	3.0	1.4	4.6	4.6	6.9	10.0	8.8
Extérieur	10.0	10.1	10.0	10.6	9.8	9.2	8.9
Dépenses d'investissement	245.1	295.6	339.0	234.3	209.6	193.3	230.3
Financement intérieur	154.9	220.1	210.4	165.0	128.5	106.0	136.7
Financement extérieur	90.2	75.4	128.5	69.3	81.1	87.4	93.6
Solde primaire non pétrolier (hors dons, base engagement) 2/	-404.4	-582.0	-485.4	-398.2	-259.5	-127.8	-113.0
Solde global (hors dons, base engagement)	55.5	111.7	-126.1	-388.6	-88.5	267.0	326.1
Arriérés	-18.3	-3.4	-14.0	-12.4	-11.6	0.0	0.0
Instances Trésor	0.0	44.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	5.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (hors dons, base caisse)	42.3	152.3	-140.1	-401.0	-100.1	267.0	326.1
Financement	-42.3	-152.3	140.1	401.0	100.1	-267.0	-326.1
Financement intérieur	-113.0	-177.0	44.9	354.2	48.1	-324.8	-391.2
Banque Centrale (BEAC)	-98.8	-146.2	63.6	386.5	60.5	-324.8	-391.2
Dépôts	-75.4	-129.1	70.1	293.3	-8.1	-301.8	-370.3
Avances statutaires (nettes)	-17.5	0.0	0.0	98.7	74.1	-19.4	-19.4
FMI (remboursement)	-5.9	-17.1	-6.5	-5.4	-5.5	-3.6	-1.5
Banques commerciales	4.1	-5.2	0.0	-13.7	-4.2	0.0	0.0
Financement non bancaire	-18.3	-25.5	-18.7	-18.7	-8.2	0.0	0.0
Financement extérieur	70.7	24.6	95.2	46.8	52.1	57.8	65.1
Dons	49.4	56.4	68.8	46.4	68.5	73.7	79.0
Dons appui budgétaire	0.0	0.0	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0
Dons projets	49.4	56.4	68.8	41.4	68.5	73.7	79.0
Prêts (net)	21.3	-31.8	26.4	0.5	-16.4	-15.9	-13.9
Décaissement	40.8	19.0	59.7	28.0	12.7	13.6	14.6
Prêts projets	40.8	19.0	59.7	28.0	12.7	13.6	14.6
Amortissement	-19.5	-50.8	-33.3	-27.5	-29.1	-29.6	-28.5
<i>Pour mémoire:</i>							
PIB non pétrolier	1,840.0	2,034.7	2,158.8	2,158.8	2,318.9	2,493.2	2,680.6
Hypothèses des cours du pétrole (\$ÉU/baril)	71.1	97.0	83.1	52.0	62.5	67.5	70.5
Dépenses militaires totales	186.5	273.8	146.6	205.7	172.1	105.1	89.7
Dépenses prioritaires 3/							
En milliards FCFA	302.4	325.7	362.6	307.9
En pourcentage des dépenses sous contrôle des autorités	61.1	53.9	55.5	56.8
Dépôts bancaires (principalement à la BEAC)	158.8	296.3	226.3	3.0	11.2	313.0	683.2
Avances statutaires de la BEAC	17.0	21.6	21.6	120.3	194.4	175.0	155.6

Sources: Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

¹ Prix du pétrole à l'exportation basé sur le WEO du printemps 2009 moins la décote qualité.

² Défini comme recettes totales hors dons et recettes pétrolières, moins les dépenses totales hors paiement d'intérêt et investissements financés sur ressources extérieures.

³ Dépenses en infrastructures, éducation, santé, programmes sociaux, agriculture, élevage, justice et environnement.

⁴ Défini comme dépenses totales moins investissements financés sur ressources extérieures, paiements d'intérêts et dépenses exceptionnelles de défense.

Tableau 4. Tchad : Opérations budgétaires trimestrielles de l'administration centrale, 2009-10
(en milliards de FCFA)

	2009				2010			
	Mars	Juin	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.
	Est.	Prog.			Proj.			
Recettes	108.9	207.9	271.9	343.3	63.0	280.3	418.9	561.9
Recettes pétrolières 1/	61.0	87.4	89.2	93.3	20.4	147.5	207.5	268.7
Redevances et dividendes	57.7	76.6	76.6	76.6	5.3	37.6	70.7	104.3
Redevances statistiques et autres recettes fiscales	3.3	3.3	4.1	7.2	2.6	6.2	10.4	15.5
Impôts sur les sociétés	0.0	7.5	8.5	9.5	12.5	103.7	126.4	148.8
Recettes fiscales non pétrolières	45.0	115.8	174.0	237.8	41.7	129.6	203.1	280.4
Recettes non fiscales	2.8	4.7	8.7	12.2	0.9	3.2	8.4	12.9
Dépenses	247.1	393.2	536.8	731.9	114.4	280.4	434.4	650.4
Dépenses courantes	157.5	265.7	370.1	497.6	82.6	202.5	308.6	440.8
Salaires	53.5	95.8	141.6	194.9	42.0	87.7	137.2	194.9
Civils	35.9	62.6	91.5	127.4	27.1	56.3	88.0	127.4
Militaires	17.6	33.2	50.1	67.5	14.9	31.4	49.1	67.5
Biens et services	38.2	59.7	65.1	76.2	17.2	51.6	60.0	77.7
Biens et service militaire	22.5	25.9	26.0	26.0	10.1	22.4	23.5	26.0
Transferts	23.6	64.2	103.1	106.2	7.4	35.0	66.8	80.0
Dépenses exceptionnelles défense	42.2	44.1	50.3	105.1	13.3	24.0	32.6	71.5
Intérêt	0.0	1.9	10.1	15.2	2.6	4.3	12.0	16.7
Intérieur	0.0	1.5	3.1	4.6	0.0	2.3	4.6	6.9
Extérieur	0.0	0.3	7.1	10.6	2.6	2.0	7.4	9.8
Dépenses d'investissement	89.7	127.4	166.7	234.3	31.8	77.9	125.9	209.6
Financement intérieur	72.3	92.8	114.7	165.0	11.5	37.3	65.1	128.5
Financement extérieur	17.3	34.7	52.0	69.3	20.3	40.6	60.8	81.1
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base engagement) 2/	-181.9	-236.8	-292.8	-398.2	-48.9	-102.7	-150.3	-259.5
Solde global (hors dons, base caisse)	-138.3	-185.3	-264.9	-388.6	-51.3	-0.1	-15.5	-88.5
Arriérés	-3.1	-6.2	-9.3	-12.4	-2.9	-5.8	-8.7	-11.6
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (hors dons, base engagement)	-159.1	-205.6	-258.9	-401.0	-71.9	-20.0	-9.0	-100.1
Financement	159.1	205.6	258.9	401.0	71.9	20.0	9.0	100.1
Financement intérieur	141.8	179.6	222.6	354.2	58.9	-6.1	-30.1	48.1
Banque Centrale (BEAC)	143.0	195.8	246.8	386.5	62.0	0.1	-20.8	60.5
Banques commerciales	-0.8	-6.8	-10.2	-13.7	-1.0	-2.1	-3.1	-4.2
Secteur non bancaire	-0.5	-9.4	-14.0	-18.7	-2.1	-4.1	-6.2	-8.2
Financement extérieur	17.3	25.9	36.4	46.8	13.0	26.0	39.0	52.1
Dons	10.3	25.7	36.0	46.4	17.1	34.2	51.4	68.5
Dons appui budgétaire	0.0	5.0	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projets	10.3	20.7	31.0	41.4	17.1	34.2	51.4	68.5
Prêts (net)	7.0	0.2	0.4	0.5	-4.1	-8.2	-12.3	-16.4
Décaissement	7.0	14.0	21.0	28.0	3.2	6.3	9.5	12.7
Aides budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	7.0	14.0	21.0	28.0	3.2	6.3	9.5	12.7
Amortissement	0.0	-13.7	-20.6	-27.5	-7.3	-14.5	-21.8	-29.1

Sources: Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Prix à l'exportation du pétrole basé sur les hypothèses WEO du printemps 2009. Redevances, dividendes, impôts sur le revenu, part prime permis exploration ou exploitation et redevances statistiques.

2/ Défini comme la somme des recettes (hors dons, intérêts et recettes pétrolières), moins les dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

Tableau 5. Tchad : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2007-12
(en pourcentage du PIB hors pétrole)

	2007	2008	2009		2010	2011	2012
			Est.	Budget			
Recettes	41.6	48.5	33.2	15.9	24.2	33.2	33.9
Recettes pétrolières 1/	30.6	38.2	23.3	4.3	11.6	20.1	20.4
Redevances et dividendes	7.2	12.3	6.8	3.5	4.5	5.6	5.5
Redevances statistiques	0.0	3.4	0.7	0.3	0.5	0.6	0.5
Autres recettes pétrolières	0.3	0.2	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
Impôts sur les bénéfices	23.1	22.2	15.8	0.4	6.4	13.8	14.2
Recettes fiscales non pétrolières	10.3	9.9	9.6	11.0	12.1	12.5	12.8
Recettes non fiscales	0.7	0.4	0.3	0.6	0.6	0.6	0.7
Dépenses	38.6	43.0	39.0	33.9	28.0	22.4	21.8
Dépenses courantes	25.2	28.4	23.3	23.0	19.0	14.7	13.2
Salaires	8.3	9.1	9.0	9.0	8.4	7.6	6.8
Civils	6.0	6.0	5.9	5.9	5.5	5.0	4.5
Militaires	2.3	3.1	3.1	3.1	2.9	2.6	2.3
Biens et services	4.5	4.6	4.7	3.5	3.4	3.2	3.1
Biens et services militaires	1.2	1.5	1.2	1.2	1.1	0.9	0.8
Transferts	5.7	5.2	6.8	4.9	3.4	2.7	2.6
Dépenses exceptionnelles défense	6.1	9.0	2.1	4.9	3.1	0.4	0.0
Intérêt	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.7
Intérieur	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3
Extérieur	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3
Dépenses d'investissement	13.3	14.5	15.7	10.9	9.0	7.8	8.6
Financement intérieur	8.4	10.8	9.7	7.6	5.5	4.3	5.1
Financement extérieur	4.9	3.7	6.0	3.2	3.5	3.5	3.5
Solde primaire non pétrolier (hors dons, base engagement) 2/	-22.0	-28.6	-22.5	-18.4	-11.2	-5.1	-4.2
Solde global (hors dons, base engagement)	3.0	5.5	-5.8	-18.0	-3.8	10.7	12.2
Arriérés et instance de paiements	-1.0	2.0	-0.6	-0.6	-0.5	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (hors dons, base caisse)	2.3	7.5	-6.5	-18.6	-4.3	10.7	12.2
Financement	-2.3	-7.5	6.5	18.6	4.3	-10.7	-12.2
Financement intérieur	-6.1	-8.7	2.1	16.4	2.1	-13.0	-14.6
Banque Centrale (BEAC)	-5.4	-7.2	2.9	17.9	2.6	-13.0	-14.6
Dépôts	-4.1	-6.3	3.2	13.6	-0.4	-12.1	-13.8
Avances statutaires (nettes)	-0.9	0.0	0.0	4.6	3.2	-0.8	-0.7
FMI (remboursement)	-0.3	-0.8	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.2	-0.3	0.0	-0.6	-0.2	0.0	0.0
Secteur non bancaire	-1.0	-1.3	-0.9	-0.9	-0.4	0.0	0.0
Financement extérieur	3.8	1.2	4.4	2.2	2.2	2.3	2.4
Dons	2.7	2.8	3.2	2.1	3.0	3.0	2.9
Dons appui budgétaire	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0
Dons projets	2.7	2.8	3.2	1.9	3.0	3.0	2.9
Prêts (net)	1.2	-1.6	1.2	0.0	-0.7	-0.6	-0.5
Décaissement	2.2	0.9	2.8	1.3	0.5	0.5	0.5
Prêts projets	2.2	0.9	2.8	1.3	0.5	0.5	0.5
Amortissement	-1.1	-2.5	-1.5	-1.3	-1.3	-1.2	-1.1
<i>Pour mémoire:</i>							
PIB non pétrolier	1,840.0	2,034.7	2,158.8	2,158.8	2,318.9	2,493.2	2,680.6
Dépenses militaires totales	10.1	13.5	6.8	9.5	7.4	4.2	3.3
Dépenses prioritaires 3/							
En pourcentage du PIB hors pétrole	16.4	16.0	16.8	14.3
En pourcentage des dépenses sous contrôle des autorités 4/	61.1	53.9	55.5	56.8
Dépôts à la BEAC.	8.6	14.6	10.5	0.1	0.5	12.6	25.5
Avances statutaires de la BEAC	0.9	1.1	1.0	5.6	8.4	7.0	5.8

Sources : Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

¹ Prix du pétrole à l'exportation basé sur les hypothèses WEO moins la décote qualité.² Défini comme la somme des recettes (hors dons, intérêts et recettes pétrolières), moins les dépenses totales hors paiements d'intérêt et investissements financés sur ressources extérieures.³ Dépenses en infrastructures, éducation, santé, programmes sociaux, agriculture, élevage, justice et environnement.⁴ Défini comme dépenses totales moins investissements financés sur ressources extérieures, paiements d'intérêts et dépenses exceptionnelles de défense.

Tableau 6. Tchad: Balance des paiements, 2007-12
(en milliards de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
		Est.	Prog.		Proj.	
Solde transactions courantes, transferts courants officiels compris	-356.5	-456.2	-795.1	-357.8	-88.1	-41.3
Balance commerciale, secteur pétrolier compris	1,019.4	1,081.6	172.8	534.9	697.8	723.4
Exportations, f.à.b. dont:	1,760.8	1,944.4	1,143.9	1,487.4	1,627.9	1,718.8
Exportations de coton	36.2	30.9	27.5	30.5	32.5	34.4
Exportations de bétail	121.4	128.5	136.1	144.1	152.6	161.6
Exportations de pétrole et produits pétroliers	1,532.0	1,706.8	894.3	1,218.2	1,338.8	1,408.3
Importations, f.à.b.	-741.4	-862.8	-971.1	-952.5	-930.1	-995.4
Services nets	-935.0	-913.5	-859.8	-871.1	-880.7	-864.7
Services nets, hors pétrole	-193.2	-223.3	-288.0	-244.6	-244.2	-253.1
Revenus facteurs nets	-574.2	-744.3	-278.6	-183.1	-62.3	-58.7
Revenus facteurs nets, hors pétrole	14.4	16.2	17.0	158.4	30.2	22.3
Transferts courants (nets)	133.3	120.0	170.4	161.5	157.0	158.7
Officiels (nets)	82.7	72.6	97.9	98.1	98.8	104.9
Privés (nets)	50.6	47.4	72.5	63.3	58.2	53.9
Compte de capital et d'opérations financières	480.4	665.9	480.4	380.1	494.1	539.1
Transferts de capitaux	49.4	56.4	41.4	68.5	73.7	79.0
IDE	338.7	536.7	368.6	258.0	366.3	404.0
Autres investissements à moyen et long terme	102.6	49.4	70.5	53.6	54.1	56.1
Secteur public	21.3	-42.7	0.5	-16.4	-15.9	-13.9
Secteur privé	81.3	92.1	70.0	70.0	70.0	70.0
Capitaux à court terme	-10.3	23.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	123.9	209.7	-314.7	22.3	406.0	497.8
Financement	-123.9	-209.7	314.7	-22.3	-406.0	-497.8
Variation des réserves nettes	-123.9	-209.7	314.7	-22.3	-406.0	-497.8
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :						
Réserves officielles brutes (en mois d'impor. de biens et services)	2.8	4.0	2.0	2.1	4.6	7.6
Réserves officielles brutes (en mois d'import. de biens et services, hors secteur pétrole)	5.7	7.2	3.9	4.3	8.9	14.0

Sources : Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Tchad : Situation monétaire, 2007-12
(en milliards de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
		Est.	Prog.		Proj.	
Avoirs extérieurs nets	412,6	622,4	308,6	331,6	744,7	1246,4
Banque centrale	404,2	613,9	299,2	321,5	727,5	1225,3
Banques commerciales	8,5	8,5	9,4	10,1	17,2	21,1
Avoirs intérieurs nets	-25,8	-126,3	228,6	295,6	-16,5	-395,4
Crédit intérieur	13,6	-74,0	309,8	379,5	69,1	-306,4
Créances sur l'État (net)	-113,2	-252,0	120,9	176,6	-149,0	-540,9
Trésor (net)	-94,4	-225,2	162,7	283,3	22,7	-314,2
Secteur bancaire	-119,2	-244,4	147,4	271,6	13,4	-322,3
Banque centrale	-117,6	-242,7	149,1	273,3	15,1	-320,5
Banques commerciales	-2,3	-2,3	-2,3	-2,3	-2,3	-2,3
CCP	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Position au FMI	24,8	19,2	15,2	11,7	9,3	8,1
Autres, hors Trésor	-18,9	-26,7	-41,7	-106,7	-171,7	-226,7
Crédit à l'économie	126,8	178,0	188,9	202,9	218,1	234,5
Autres postes (net)	-39,4	-52,3	-81,2	-83,9	-85,6	-89,0
Monnaie et quasi monnaie	386,8	496,1	537,1	627,1	728,2	851,0
Circulation fiduciaire hors banques	229,4	313,1	286,0	327,7	373,2	427,6
Dépôts à vue	132,8	153,1	199,8	236,4	278,1	329,3
Dépôts et épargne à terme	24,6	29,9	51,3	63,1	76,9	94,1
<i>Pour mémoire:</i>						
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	2,5	28,3	8,3	16,8	16,1	16,9
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole)	4,8	4,1	4,0	3,7	3,4	3,2
Vitesse de circulation (PIB total)	8,7	7,5	5,9	5,8	5,3	4,8
Créances de la BEAC sur l'État (net)	-98,8	-138,7	372,9	55,7	-325,6	-391,9

Sources : Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 8. Tchad : Indicateurs de solidité financière, 2003-janvier 2009
(Ratios en pourcentage)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Jan. 09
	Solvabilité						
Fonds propres/actifs (non pondérés)	9,4	11,0	8,3	8,3	9,7	13,5	14,0
	Qualité des actifs, rentabilité et liquidité						
Prêts improductifs bruts/Prêts bancaires bruts	17,4	15,5	12,9	12,4	11,6	8,7	8,8
Prêts improductifs nets/Prêts bancaires bruts	3,9	2,0	2,1	2,3	1,5	2,4	2,3
Rendement des actifs	2,3	0,0	2,0	1,5	1,9	2,6	1,0
Rendement des fonds propres	24,8	0,2	24,5	18,7	13,0	18,9	7,3
Actifs liquides/total des actifs	23,2	28,5	26,3	38,3	44,6	30,9	35,5
Actifs liquides/dépôts à vue	65,7	74,8	75,8	78,9	108,2	72,0	82,6
	Notation des banques (nombre de banques)						
Solide ou bonne	3	2	2	4	6	4	4
Fragile	2	3	4	2	0	1	1
Critique	0	0	0	0	0	1	1
Pas de notation	1	2	1	1	1	1	1
Nombre de banques	6	7	7	7	7	7	7

Sources : BEAC/COBAC.

Tableau 9. Tchad : Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2007¹

	1990	1995	2000	2007	2007 SSA
Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim					
Ratio emploi/population, + 15 ans, total (%)	66,0	68,0	67,0	69,0	64,0
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	50,0	50,0	50,0	49,0	49,0
PIB par personne employée (% croissance annuelle)	3,0	-2,0	-4,0	-2,0	4,0
Revenus détenus par la tranche inférieure de 20%
Prévalence de la malnutrition (% des enfants de moins de 5 ans)	..	34,3	29,4	..	26,6
Écart de pauvreté à 1,25 \$/jour (PPA) (%)
Taux de pauvreté à \$1,25/jour (PPA) (% de la population)	51,0
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	59,0	51,0	..	39,0	29,0
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)	..	94,0
Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous					
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles de 15-24 ans)	23,0	35,0	67,0
Taux d'alphabétisation, garçons (% des garçons de 15-24 ans)	56,0	53,0	77,0
Persistance jusqu'à dernière année primaire, total (% cohorte)	42,0	..	46,0
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, total (% du groupe d'âge concerné)	16,0	14,0	22,0	31,0	60,0
Scolarisation totale, primaire (% net)	53,0	..	71,0
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes					
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	..	17,0	2,0	7,0	17,0
Taux d'inscription des filles en enseignement tertiaire par rapport aux garçons	18,0	14,0	68,0
Taux d'inscription des filles à l'école primaire par rapport aux garçons	44,0	48,0	61,0	70,0	89,0
Taux d'inscription des filles à l'école secondaire par rapport aux garçons	20,0	..	28,0	45,0	80,0
Part de femmes employées en dehors de l'agriculture (% de l'emploi non agricole)	3,8
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile					
Vaccination contre la rougeole (% des 12-23 mois)	32,0	26,0	28,0	23,0	73,0
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	120,0	120,0	122,0	124,0	89,0
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	201,0	202,0	205,0	209,0	146,0
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle					
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1.000 femmes de 15-19 ans)	..	193,0	191,0	164,0	118,0
Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total)	..	15,0	16,0	..	45,0
Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	..	4,0	8,0	..	23,0
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	1 500,0	900,0
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	..	23,0	42,0	..	72,0
Besoins en contraception non satisfaits (% femmes mariées de 15-49 ans)	..	10,0	24,0
Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies					
Enfants fiévreux recevant des médicaments anti-paludiques (% des enfants fiévreux moins de 5 ans)	53,0	..	35,0
Utilisation de préservatifs, population 15-24 ans, femmes (% femmes 15-24 ans)
Utilisation de préservatifs, population 15-24 ans, hommes (% hommes 15-24 ans)
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	125,0	181,0	262,0	299,0	369,0
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	2,8	3,3
Prévalence du VIH, hommes (% des 15-24 ans)	2,0	1,0
Prévalence du VIH, total (% des 15-49 ans)	0,7	2,0	3,3	3,5	5,0
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	..	36,0	35,0	18,0	47,0
Objectif 7 : assurer un environnement durable					
Émissions de CO2 (kg par dollar PPP de PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Émissions de CO2 (tonnes par habitant)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
Zones forestières (% de la superficie)	10,0	10,0	10,0	9,0	26,0
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès)	5,0	6,0	7,0	9,0	31,0
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès)	..	24,0	34,0	48,0	58,0
Régions marines protégées (% de la superficie)
Régions de protection nationale (% de la superficie)	9,1	11,3
Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Usagers d'Internet (pour 100 personnes)	0,0	0,0	0,0	0,6	4,4
Abonnés au téléphone portable (pour 100 personnes)	0,0	0,0	0,0	9,0	23,0
Lignes téléphoniques (pour 100 personnes)	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0
Autres					
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6,7	6,6	6,6	6,2	5,1
RNB par habitant, méthode Atlas (\$EU courants)	260,0	200,0	180,0	540,0	951,0
RNB, méthode Atlas (\$EU courants) (milliards)	1,6	1,5	1,5	5,8	761,0
Espérance de vie à la naissance, total (années)	51,0	52,0	51,0	51,0	51,0
Taux d'alphabétisation, total adultes (% des habitants d'au moins 15 ans)	..	12,0	26,0	32,0	62,0
Population, total (millions)	6,1	7,2	8,5	10,8	800,0

Source : Banque mondiale, base de données des Indicateurs du développement dans le monde (2009).

¹Les chiffres en italiques correspondent à des périodes autres que celles indiquées.

ANNEX I

Tchad-Lettre d'intention

Le 22 juin 2009

M. Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Depuis 2003, des faiblesses dans la gestion des finances publiques, caractérisées par des dépassements de crédits et le relâchement du respect des procédures budgétaires normales, n'ont pas permis de mener à bien les programmes conclus avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.
2. En outre, la conduite de la politique économique et financière a été compliquée non seulement par les effets de propagation des conflits dans les pays voisins, mais aussi par les attaques répétées de groupes ayant leur base arrière au Soudan. Dans l'intervalle, le Tchad continue d'abriter 250.000 réfugiés de la région du Darfour au Soudan, 48.000 autres réfugiés de la République Centrafricaine, et doit s'occuper de quelques 180.000 personnes déplacées.
3. Récemment, les finances publiques ont été heurtées de plein fouet par la chute des prix du pétrole. Le budget initial 2009 a été élaboré sur la base des cours du pétrole en vigueur au mois de septembre 2008. L'effondrement des cours mondiaux à la fin 2008 et les modifications apportées aux modalités de paiement des recettes pétrolières ont provoqué la chute des recettes pétrolières qui entraînera une réduction des recettes publiques de près de 17 % du PIB hors pétrole, par rapport au budget initial. Ce retournement brutal de situation a mis les finances publiques à rude épreuve, creusant le déficit budgétaire, épuisant les économies réalisées à partir des recettes pétrolières antérieures, imposant par conséquent un rééquilibrage budgétaire.
4. C'est dans ce contexte que le gouvernement a élaboré une loi de finances rectificative 2009, après consultation avec ses partenaires techniques et financiers. Ce collectif budgétaire reflète les nouvelles contraintes financières et préserve les dépenses allouées aux secteurs prioritaires. Par ailleurs, le gouvernement a commencé à corriger les faiblesses constatées dans la gestion des finances publiques et qui ont empêché de mener à bien le précédent accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.
5. Par la présente, le gouvernement tchadien sollicite la conclusion d'un programme de référence (PR) couvrant la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2009. Les objectifs et mesures contenus dans ce programme sont exposés dans le Mémoire de politique économique et

financière ci-joint (MPEF). Le gouvernement entend profiter de la mise en œuvre du programme de référence pour apporter clairement la preuve des progrès de sa politique budgétaire et de la gestion des finances publiques. Un accent particulier sera mis sur la stricte application du collectif budgétaire 2009 et le retour à l'orthodoxie budgétaire. À cet effet, le gouvernement entend freiner l'exécution du budget par procédure exceptionnelle (*dépenses avant ordonnancement*) et mettra un terme à l'exécution de dépenses sans crédits budgétaires. Ces efforts seront renforcés dans le budget 2010 que les autorités entendent élaborer en concertation avec leurs partenaires techniques et financiers afin de le soumettre au Parlement avant l'expiration du programme de référence.

6. Le gouvernement espère vivement que la mise en œuvre satisfaisante du programme de référence d'avril à octobre 2009 et la continuation d'une telle performance jusqu'à la fin de l'année permettront la mise en place, au début de l'année 2010, d'un accord au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) dans un proche avenir. En effet, ce faisant, il sera possible de catalyser les ressources extérieures nécessaires à la mise en œuvre de la deuxième version de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP II) adoptée en avril 2008, en particulier les ressources attendues de la mise en œuvre de l'initiative de la dette pour les Pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

7. Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il s'engage cependant à prendre toutes les mesures complémentaires qui s'imposeraient à cet effet. Les autorités tchadiennes consulteront le FMI sur ces éventuelles mesures complémentaires et avant de procéder à toute révision de celles énoncées dans le MPEF. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement communiquera régulièrement toutes les informations requises aux services du FMI et ce, dans les délais prescrits, tels qu'ils figurent dans le Protocole d'accord technique (PAT).

8. Enfin, le gouvernement consent à la publication de la présente lettre, du MPEF, du PAT et du rapport des services du FMI sur le programme de référence.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

Gata Ngoulou
Ministre des finances et du budget

Youssef Saleh Abbas
Premier Ministre

Pièces jointes :
Mémorandum de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

ANNEXE I– ATTACHÉ I

Tchad-Mémorandum de politiques économiques et financières

V. INTRODUCTION

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières présente les politiques économiques et financières du Tchad du 1^{er} avril au 31 octobre 2009, et les grandes lignes de ces politiques pour le moyen terme.

VI. CONTEXTE ET DEVELOPPEMENTS RECENTS

2. Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres au monde, c'est ainsi qu'en atteste sa position dans les indices de développement humain. De plus, il accueille 250.000 réfugiés de la région du Darfour au Soudan et 48.000 autres de la République Centrafricaine, tandis que 180.000 Tchadiens sont déplacés à l'intérieur du pays suite aux conflits dans les pays voisins. Par ailleurs, le pays a, durant ces dernières années, souffert des attaques périodiques de bandes armées. La plus grave de ces attaques, déclenchée en février 2008, a occasionné des dégâts considérables en particulier dans la capitale, N'Djamena et a désorganisé momentanément ses structures. La plus récente en mai 2009 a nécessité un important déploiement de troupes pour défaire et repousser ces bandes armées. Le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies d'un effectif d'environ 5 000 hommes et la signature puis la mise en œuvre d'un accord multipartite sur les réformes électorales offrent une opportunité de développement économique à laquelle le Gouvernement participe pleinement.

3. En 2008, l'économie du Tchad a été marquée par un léger recul du PIB réel, une poussée inflationniste, ainsi que par l'impact notable du boom pétrolier sur les finances publiques, les comptes monétaires et extérieurs. Le PIB réel a reculé de ¼ % par rapport à 2007, la croissance de 3½ % dans le secteur non-pétrolier ayant été contrebalancée par la chute de 11½ % de l'activité pétrolière. La contraction de l'activité pétrolière est due à des problèmes techniques dans les principaux champs de production, alors que la croissance du secteur non-pétrolier a été entravée par le ralentissement des activités de services et de construction après l'attaque rebelle de février sur Ndjamen. L'inflation s'est accélérée en atteignant un taux moyen de 8¼ %, du fait principalement d'une hausse des prix des produits alimentaires. L'expansion budgétaire, financée par l'afflux de recettes pétrolières, s'est soldée par une aggravation du déficit hors pétrole qui a atteint 28½ % du PIB hors pétrole, soit 6½ points de plus qu'en 2007. L'augmentation de la valeur des exportations pétrolières a aussi permis un renforcement de la position extérieure, avec des réserves de change couvrant 7,2 mois d'importation de biens et services (hors importations du consortium pétrolier), c'est-à-dire 1½ mois de plus qu'en 2007. L'accroissement important des avoirs extérieurs nets qui en a découlé s'est traduit par une expansion de la masse monétaire de 28 % par rapport à l'année précédente.

4. La gestion budgétaire a été compliquée par un environnement particulièrement difficile. La situation sécuritaire et le non-respect des procédures budgétaires se sont traduits par des décalages importants par rapport aux objectifs initiaux. Depuis 2005, le déficit primaire non pétrolier s'est creusé de 23½% du PIB non pétrolier en raison de la hausse des dépenses affectées aux salaires, aux subventions des entreprises publiques (STEE et COTONTCHAD), aux investissements et à la sécurité.

5. Le Gouvernement a fait quelques progrès dans la gestion des finances publiques, mais reconnaît que celle-ci doit encore être renforcée. Il a bénéficié du soutien important des bailleurs de fonds (Commission européenne et France) dans le cadre du Plan d'action pour la modernisation des finances publiques (PAMFIP). Toutefois, il est à noter que des faiblesses importantes persistent en matière de planification et de suivi de l'exécution du budget, notamment le recours important aux dépenses avant ordonnancement et aux marchés sans crédit.

6. Des discussions constructives se sont tenues entre la Banque mondiale et le Gouvernement du Tchad. Dans le cadre de l'accord conclu entre les deux parties, le Tchad a payé par anticipation la totalité de l'encours restant des prêts de la Banque mondiale (31,4 milliards de FCFA) relatifs à l'oléoduc du projet de Doba en septembre 2008. Les deux parties ont aussi convenu d'entamer des discussions sur le renforcement de la coopération, hors secteur pétrolier, en vue de la réduction de la pauvreté. En janvier 2009, la Banque a rouvert son bureau à Ndjamena.

VII. LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

A. Stratégie de Réduction de la Pauvreté

7. Les objectifs et politiques du Gouvernement s'appuient sur la deuxième version de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP II) approuvée par le Haut Comité de Supervision en avril 2008. Le monde rural, la bonne gouvernance et l'investissement dans le capital humain ainsi que les infrastructures constituent les principales priorités. La nouvelle stratégie met l'accent, plus que dans sa version précédente, sur l'importance de la croissance pour la réduction de la pauvreté. La stratégie insiste particulièrement sur la nécessité d'améliorer le climat des affaires, développer les infrastructures et renforcer les programmes de développement rural comme principaux axes d'une croissance plus robuste prenant en compte le besoin d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Afin de mieux cibler la mise en œuvre de la SNRP II, un Plan d'Actions Prioritaires 2008-2011 a aussi été adopté. Ce plan dresse une liste d'actions, chiffrables et vérifiables, nécessaires pour atteindre les objectifs de la SNRP II et celui-ci est en train d'être intégré dans les budgets programmes des ministères ainsi que dans le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT).

B. Le cadre macroéconomique 2009-12

8. Le CDMT est caractérisé par une forte baisse des recettes pétrolières. La crise financière internationale a engendré une chute des prix du pétrole qui va entraîner une forte

réduction des recettes pétrolières par rapport aux niveaux observés au cours des deux dernières années. Dans ce contexte, le défi pour le gouvernement est de reprogrammer les dépenses de l'État pour mener à bien les nombreux projets lancés pour assouvir les énormes besoins de développement du pays dans un contexte de recettes beaucoup moins favorable que celui des deux dernières années. La croissance réelle non pétrolière devrait s'améliorer à moyen terme, notamment grâce à la construction de routes dont les effets positifs sur le commerce sont déjà visibles. L'inflation devrait rester proche de l'objectif de la CEMAC de 3% par an, grâce à une production agricole plus abondante et la politique monétaire prudente de la BEAC. Après une nette détérioration en 2009 à la suite de la chute des prix du pétrole, le solde global de la balance des paiements devrait s'améliorer en phase avec l'augmentation de ces prix envisagée à moyen terme.

9. Le principal défi de politique économique consiste à garantir une bonne utilisation des revenus pétroliers escomptés pour réduire la pauvreté, compte tenu de la volatilité des prix du pétrole et de la nature épuisable des ressources pétrolières. Les recettes pétrolières offrent au Tchad une occasion unique de jeter les bases d'une croissance durable et d'une lutte soutenue contre la pauvreté. Toutefois, ces recettes ont un caractère volatile, comme l'illustre la chute brutale des prix du pétrole depuis l'été 2008. Et la production du bassin de Doba devrait progressivement baisser pour devenir négligeable à l'horizon 2030.

10. Dans ces circonstances, la stratégie du Gouvernement est basée sur trois principaux piliers: (i) transformer les ressources pétrolières en d'autres formes de capital; (ii) renforcer la collecte des recettes non pétrolières; et (iii) améliorer la gestion des finances publiques afin d'assurer l'utilisation efficace et transparente des ressources de l'État. La stratégie globale vise à garantir la soutenabilité budgétaire, définie comme un solde primaire non pétrolier décroissant en permettant une augmentation des dépenses de réduction de la pauvreté tout en assurant la soutenabilité de la dette. La capacité d'absorption et la qualité de la dépense publique sont d'une importance capitale lorsqu'il s'agit de décider de l'enveloppe des dépenses. Le principal défi est de s'assurer que les nombreux projets d'investissement lancés au cours de ces dernières années puissent être menés à terme dans un contexte beaucoup moins favorable en termes de recettes pétrolières.

11. Le CDMT du Tchad tient compte des considérations ci-dessus. L'objectif budgétaire est de réduire le déficit primaire hors pétrole de 28,6 % du PIB non pétrolier en 2008 à moins de 5 % en 2012. Pour y parvenir, il faudrait continuer à accroître les recettes non pétrolières et ramener progressivement les dépenses à un niveau soutenable à moyen terme.

12. Afin d'améliorer les recettes, la politique fiscale et l'administration fiscale seront renforcées comme indiqué ci-après :

- **Politique fiscale.** Il sera procédé à un examen du système fiscal en vue d'identifier les mesures de renforcement de son efficacité et de son équité et d'amélioration graduelle

des recettes. Une analyse des exonérations des droits de douane et des impôts ainsi que des incitations fiscales sera notamment effectuée pour évaluer les dépenses fiscales implicites afin de les présenter, pour mémoire, dans les budgets annuels en commençant avec le budget 2010, en conformité avec les bonnes pratiques en matière de transparence fiscale.

- **Administration fiscale.** Le Gouvernement prendra incessamment des mesures pour renforcer l'administration douanière notamment par la mise à jour et l'exploitation des différents modules de la plate-forme informatisée qui sous-tend SYDONIA. Cette mesure sera mise en place d'abord dans un projet pilote aux bureaux de Ngueli, puis étendue aux bureaux des aéroports de N'Djamena et de Komé. Le Gouvernement s'engage à prendre d'autres mesures pour l'amélioration de l'administration douanière y compris le respect, la simplification, et l'informatisation des procédures de dédouanement, la limitation de l'accès aux zones sous douane aux seuls douaniers et professionnels agréés. En ce qui concerne l'administration des impôts, l'accent sera mis sur le renforcement de la Direction Générale des Impôts (DGI). En particulier, le Gouvernement, en consultation avec les services du FMI, prendra des mesures pour améliorer sa performance. Les mesures comprennent une révision de l'organisation de la DGI et de son organigramme, le renforcement des procédures, contrôle fiscal, et audit interne, et la restauration du réseau informatique de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) afin que tous les services de la DGE soient connectés entre eux ainsi qu'avec les autres services de la Direction Générale des Impôts.
- Les efforts de rationalisation et d'amélioration des **dépenses** porteront sur les axes suivants:
 - **Masse salariale.** Le Gouvernement est conscient des risques liés à l'augmentation rapide de la masse salariale, à la fois civile et militaire, qui absorbe présentement la quasi totalité des ressources budgétaires intérieures non pétrolières. Les principales mesures visant à rationaliser la masse salariale sont entre autres, le recensement biométrique de tous les agents de la fonction publique, l'informatisation du fichier de la solde, et la bancarisation graduelle du paiement des salaires. Le Gouvernement veillera que les secteurs de la santé et de l'éducation soient suffisamment dotés en personnel en cohérence avec les contraintes budgétaires. Dès que les conditions sécuritaires le permettront, la masse salariale de l'armée sera progressivement réduite.
 - **Transferts.** Les subventions accordées à COTONTCHAD et à STEE seront progressivement réduites grâce à la poursuite des réformes structurelles. Par ailleurs, les autres transferts seront aussi rationalisés.
 - **Investissements.** Les dépenses d'investissement seront non seulement alignées sur la SNRP II et sur son programme d'actions prioritaires, mais aussi maintenues à un niveau compatible avec la capacité d'absorption et les contraintes de financement. La

priorité sera accordée à l'entretien et à l'équipement des infrastructures existantes. Compte tenu du montant très élevé des projets actuellement en cours d'exécution¹ et au regard des contraintes budgétaires, le gouvernement s'engage à limiter l'introduction de nouveaux projets financés sur ressources intérieures afin de s'assurer que tous les projets d'investissement commencés au cours des dernières années soient menés à bien, et dotés en personnel et biens et services pour être opérationnels. A cet égard le gouvernement s'engage à: (i) compléter la mise en place à la Direction Générale du Budget du Ministère des Finances et du Budget d'une base de données exhaustive de tous les projets d'investissement en cours et de la tenir à jour rigoureusement ; (ii) inscrire dans la LFR 2009 des crédits pour tous les marchés que le gouvernement décide de poursuivre en relation avec les contraintes budgétaires; (iii) reprogrammer l'exécution des projets d'investissement en fonction des contraintes de financement et de leur degré de priorité; (iv) prévoir, à partir de la LFR 2009, une ligne budgétaire permettant de démarrer en cours d'année d'éventuels projets prioritaires, non initialement prévus, dans des limites raisonnables, en tenant compte des contraintes budgétaires.

- Pour souligner son attachement au **respect de l'orthodoxie budgétaire**, le gouvernement a pris, le 4 juin 2009, un texte pour rappeler la nécessité du respect des procédures budgétaires, y compris le non lancement de projets investissements n'ayant pas été préalablement budgétisés (repère structurel, tableau 2).
- **Marchés publics.** Le gouvernement s'engage à réduire la part des marchés publics financés sur ressources intérieures octroyés de gré-à-gré. De juin à décembre 2008, cette part s'est élevée à 66 %.

C. Le programme en 2009

Politique budgétaire

13. La Loi de finances initiale (LFI) approuvée par le Parlement a été élaboré sur la base d'un prix international du pétrole de 83 US\$ le baril en tenant compte des priorités de la SNRP II.

14. La chute des prix du pétrole et la prise en compte du nouveau protocole d'accord signé en 2008 avec le Consortium ont entraînés une baisse des recettes par rapport aux hypothèses retenues dans la LFI. La baisse des prix du pétrole à environ 52 US\$ le baril en 2009, le nouveau protocole d'accord signé avec le Consortium en 2008, et les délais dans les ajustements des prix utilisés pour le calcul du paiement des recettes pétrolières, conduisent à réduire les recettes pétrolières à 93 milliards de FCFA, soit une baisse de 409 milliards de FCFA en 2009 par rapport au montant arrêté dans la LFI.

¹ Le montant des autorisations de programme à la date du 30 avril 2009 s'élève à 711 milliards de FCFA.

15. Face à cette situation, le gouvernement a introduit un projet de Loi des Finances Rectificative (LFR) au Parlement. Les principaux changements par rapport à la LFI sont les suivants :

- **Recettes.** Les recettes totales ont été réduites à 343 milliards de FCFA, soit une baisse de 373 milliards de FCFA en raison de la baisse précitées des recettes pétrolières qui sera quelque peu atténuée par une augmentation des recettes non-pétrolières attendues grâce à la mise en œuvre des réformes administratives décrites plus haut (§12).
- **Dépenses.** La masse salariale a été maintenue à 195 milliards en tenant compte de son caractère incompressible. Les dépenses prioritaires comme les allocations pour les vaccins et les autres dépenses d'une importance similaire dans les secteurs de la santé et de l'éducation ont été préservées en consultation avec les partenaires qui soutiennent le gouvernement dans la mise en œuvre de la SNRP. Les biens et services ont été diminués à 76 milliards soit une baisse de 25 milliards dans les secteurs non-prioritaires. Les transferts hors dépenses exceptionnelles de sécurité ont été réduits à 106 milliards de FCFA, soit une baisse de 40 milliards. La subvention à STEE ainsi que les transferts à la région productrice ont été réduits en phase avec la baisse des prix pétroliers, tandis que d'autres transferts ont été rationalisés. En dépit de ces réductions, la LFR prévoit une allocation suffisante pour payer les salaires et les arriérés de salaires dus aux maîtres communautaires (4,5 milliards de FCFA). Les dépenses d'investissement sur ressources intérieures ont été réduites à 165 milliards de FCFA, soit une baisse de 45 milliards, en reprogrammant l'exécution des projets en cours en fonction des priorités de la SNRP, et en ne démarrant aucun nouveau projet². Les dépenses exceptionnelles de sécurité ont été portées à 105 milliards de FCFA, soit une augmentation de 59 milliards, à la lumière du niveau de ces dépenses au premier trimestre et des impératifs de sécurité.
- **Financement.** Pour amortir l'impact de la chute des recettes pétrolières, la LFR propose d'utiliser le montant accumulé dans ces dépôts bancaires à concurrence de 293 milliards, et d'utiliser les avances statutaires de la Banque centrale des états de l'Afrique centrale (BEAC) à concurrence 99 milliards de FCFA au maximum. Dans la perspective du démarrage en juillet 2009 de la souscription des titres publics à émission libre, les plafonds des avances statutaires de la BEAC aux trésors nationaux seront gelés au niveau constaté au 30 juin 2009. Ce gel portera le plafond des avances statutaires du Tchad à 197 milliards de FCFA. Le service de la dette aux banques commerciales comprend le remboursement d'une dette de COTTONTCHAD garantie par l'État pour un montant de 13,7 milliards de FCFA.

² A l'exception d'éventuels projets prioritaires, non initialement prévus, dans des limites raisonnables, en tenant compte des contraintes budgétaires (§12).

16. L'ajustement des dépenses proposé dans cette LFR constitue un pas important pour la convergence vers un niveau soutenable à moyen terme, compte tenu que les recettes pétrolières devraient, en moyenne sur la période 2010-12, s'élever à moins de la moitié du niveau enregistré en 2008. Le gouvernement s'engage à présenter un projet de Loi de finance pour 2010 avant le 31 octobre 2009 (repère structurel, tableau 2). Ce projet sera en phase avec le cadre macroéconomique qui sera réactualisé l'automne prochain en collaboration avec les services du Fonds.

Gestion des finances publiques

17. Le Gouvernement est déterminé à corriger les faiblesses du système de gestion des finances publiques. Une attention particulière sera attachée aux mesures suivantes:

- A commencer par la LFR 2009, les projets de loi de finances comprennent une annexe présentant tous les projets d'investissement par ministère, leur coût total et leur programmation pluriannuelle.
- L'amélioration du respect des procédures budgétaires, notamment:
 - Le Gouvernement appliquera rigoureusement le système de "visa de crédit" qui proscrit les dépenses sans crédits budgétaires correspondants.
 - la publication, le 9 juin 2009, de textes limitant clairement le recours aux dépenses avant ordonnancement (DAO) et aux dépenses d'urgence qui seront clairement définies (repère structurel, tableau 2). En particulier, sauf cas de force majeure, en tenant compte de l'importance d'une bonne planification et suivi des dépenses d'investissements, aucune dépense d'investissement ne pourra être payée en utilisant des DAO. Le montant de dépenses civiles exécutées par DAO pour la durée du programme sera soumis à un plafond (indicateur quantitatif, tableau 1).
 - l'émission au plus tard le 15 octobre 2009 d'une circulaire similaire à la circulaire N°033/MFI/DG/DGB/07 du 26 novembre 2007 pour clôturer les engagements au titre de l'exercice 2009 dans les délais prescrits par la loi organique du budget.
- S'agissant de la base de données sur les dépenses d'investissement à la Direction Générale du Budget du Ministère des Finances et Budget (¶12), un interface du logiciel de la base de données sur les marchés avec le circuit intégré de la dépense sera créé, avec l'assistance technique de la Commission européenne. Aucun marché ne pourra être inscrit au budget, engagé, ordonnancé, pris en charge, ou payé s'il n'a pas préalablement été inscrit dans cette base de données.
- Un plan mensuel de trésorerie sera mis à jour mensuellement à partir du mois de mai 2009, notamment sur la base des recommandations de l'assistance technique reçue.

- Le gouvernement s'engage à introduire des projets de loi de règlement relatifs aux exercices 2007 et 2008 avant la présentation du projet de la Loi des finances 2010 au Parlement.

Dettes intérieure

18. L'apurement des arriérés au titre de la dette intérieure et la prévention de la formation de nouveaux arriérés constituent une priorité. L'objectif est de restaurer la crédibilité des finances publiques et de stimuler le secteur privé. Un audit achevé en 2006 portait l'encours de la dette intérieure à 142 milliards FCFA (7% du PIB non pétrolier) à fin 2005. Une commission chargée du recensement et de la validation de la dette intérieure est en train de mettre à jour l'audit 2006. Elle examinera les nouvelles dettes et arriérés accumulés jusqu'à fin 2008, et complétera les travaux de vérification complémentaires. Ladite Commission produira un rapport définitif avant fin Octobre 2009. Le plan d'apurement réconciliera le stock de la dette et des arriérés à fin 2007 et 2008 avec le rapport d'audit 2006 et les informations du Trésor sur le paiement de la dette. Le plan, qui sera publié, permettra de régler tous les arriérés sur une période de trois ans. Pour prévenir l'accumulation des nouveaux arriérés, le gouvernement s'engage à payer toutes les dépenses ordonnancées dans un délai de 120 jours (indicateur quantitatif continu, tableau 1).

Collecte des recettes pétrolières

19. Le Gouvernement continuera de respecter scrupuleusement le Mécanisme Intérimaire de Gestion des Revenus Pétroliers en place par décret no. 253/PR/Mfi/07 du 29 Mars 2007, jusqu'à ce qu'un nouveau cadre de gestion des revenus pétroliers soit adopté.

20. Le Gouvernement s'engage à garantir un cadre fiscal applicable au secteur pétrolier qui soit transparent et viable. Le Tchad atteint actuellement un niveau élevé de transparence et de responsabilité en matière de recouvrement des recettes pétrolières. En vue des changements qui rendront le secteur pétrolier plus complexe, le Gouvernement veillera au renforcement de ses capacités pour maintenir cette transparence. Les mesures prévues à court terme comprennent notamment:

- Le renforcement des capacités du Ministère des Finances et du Ministère du Pétrole en vue de leur permettre d'effectuer un suivi rapproché du recouvrement des recettes pétrolières. Le Bureau de Suivi des Recettes Pétrolières (BSRP) au Ministère des Finances sera le point de concentration de ces efforts. Le premier résultat prendra la forme d'un rapport détaillé et complet sur les revenus pétroliers reçus depuis 2003. Dans ce document, tous les revenus seront rapportés à leurs bases d'imposition : redevance sur la production et prix ; impôt sur le revenu applicable sur les bénéficiaires et coûts ; taxe superficielle; bonus, etc. En plus, avec le soutien des bailleurs, un cabinet spécialisé sera engagé en 2009 pour équiper le Bureau avec un modèle de suivi et un schéma de comptabilisation des recettes pétrolières sur une base mensuelle qui retrace les recettes des comptes offshore jusqu'au compte unique du Trésor à la BEAC.

- Le recrutement des cabinets spécialisés de renommée internationale en vue de réaliser, selon les normes internationales en la matière (ISA), les audits des coûts pétroliers pour 2006-2007 et les déclarations de résultats et de redevances pour 2002 à 2007 du Consortium ainsi que la publication de ces audits.
- Le Gouvernement poursuivra son adhésion à l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) pour atteindre le statut de pays candidat.

Collecte des recettes non pétrolières

21. L'année 2009 marque un nouveau départ pour l'amélioration de la collecte des recettes non-pétrolières. Les deux nouveaux directeurs généraux qui ont été nommés à la tête des administrations fiscales et douanières ont défini une stratégie de modernisation des administrations fiscales et douanières. Cette stratégie a été traduite en mesures opérationnelles avec l'aide d'une mission d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI. A la Direction Générale des impôts, les mesures principales prises pour augmenter les recettes fiscales en 2009 sont :

- la création de trois hôtels des impôts à N'djamena pour rapprocher les services des impôts des contribuables ;
- des contrôles fiscaux des entreprises de travaux publics qui mettent en œuvre des marchés publics ;
- la mise en place d'une commission interministérielle de contrôle des véhicules (pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec le fisc); et
- la mise à disposition de moyens matériels importants, comprenant des véhicules, un bateau à moteur, et plusieurs motocyclettes.

22. S'agissant des recettes douanières, leur augmentation prévue proviendra de la mise en œuvre des mesures ci-après en 2009:

- le respect des procédures douanières dans les principaux bureaux de douanes;
- la maîtrise des exonérations;
- le renforcement de la lutte contre la fraude ;
- la poursuite de l'informatisation des services douaniers; et
- la revalorisation des ressources humaines.

Réforme des sociétés d'État

23. En 2006, l'État a créé une compagnie pétrolière nationale, la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT). Pour permettre à la compagnie de produire les retombées escomptées par le Tchad, une gouvernance d'entreprise de qualité est indispensable, ainsi qu'une procédure d'approbation explicite par le Gouvernement de toutes les décisions ayant d'importantes incidences budgétaires. A cet égard, le Gouvernement assurera:

- Que tout soutien budgétaire à la SHT— y compris les transferts de fonds de dotation, financements, ainsi que les contributions en nature—soit comptabilisé dans le budget général de l'État de façon transparente, sur base brute, c'est-à-dire, sans déductions sur les montants dus à l'État ou les recettes recouvrées par la SHT pour l'État.
- Que toutes les grandes décisions qui engagent ou risquent d'engager la responsabilité financière de l'État—y compris les emprunts de la société—recevront préalablement l'avis conforme du Conseil des Ministres. Le budget de la SHT une fois approuvé sera transmis à l'Assemblée Nationale pour information.
- La publication par la SHT d'un rapport annuel sur ses opérations, ainsi que des états financiers certifiés par un cabinet d'audit spécialisé de réputation internationale.

24. Le Gouvernement envisage de poursuivre les réformes des principales entreprises publiques afin d'améliorer leur efficacité et de réduire leur charge dans le budget. Il a lancé un audit technique et financier de la COTONTCHAD qui sera terminé d'ici octobre 2009. Ceci est d'autant plus important que la société n'a pas pu rembourser ses prêts bancaires bien qu'elle ait bénéficié de subventions et transferts exceptionnels très importants depuis 2006. La nouvelle feuille de route pour la réforme du secteur sera actualisée sur la base de cet audit. Le Gouvernement s'efforcera de baisser les coûts opérationnels de STEE en recourant à des appels à la concurrence pour l'achat de carburant et en accélérant la mise en place de la colonne de distillation. Par ailleurs, le Ministère chargé effectuera un audit de l'utilisation des subventions à la STEE depuis 2006, avant la fin de l'année.

Système financier

25. Le Gouvernement s'engage à développer le système financier et à préserver la stabilité financière du système bancaire, en collaboration avec la commission bancaire. Dans ce cadre, il informera les services du FMI en temps opportun sur les actions arrêtées, y compris celles susceptibles d'implications budgétaires. Dans le moyen terme, il envisage d'élaborer un plan d'action qui vise à renforcer le secteur financier et à promouvoir la bancarisation de l'économie. Pour ce faire, il a lancé au premier trimestre 2009 l'opération de bancarisation des salaires des fonctionnaires. Il attache également une grande importance au développement de la micro finance à travers une stratégie appropriée. Par ailleurs, le gouvernement aura besoin d'un Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et de l'assistance technique des services du FMI pour atteindre ses objectifs.

Dettes extérieures

26. Même si la situation de la dette tchadienne s'est sensiblement améliorée, les perspectives demeurent fragiles. Il est donc de la plus haute importance pour le Tchad d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative pour les Pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui permettra également une réduction de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le Gouvernement souhaite atteindre le point d'achèvement le plus tôt possible. Par ailleurs, le Gouvernement est conscient que tout financement non concessionnel compromettra l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

VIII. SUIVI DU PROGRAMME

27. Le programme de référence couvrira la période du 1er avril au 31 octobre 2009. Afin de s'assurer que l'exécution des dépenses demeure en conformité avec le budget, le Gouvernement s'engage à maintenir une concertation dynamique avec les services du FMI dans l'exécution du budget de l'État. Le Gouvernement à travers le Haut Comité Interministériel de Préparation et de Négociation des Programmes soutenus par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC), assisté du Comité Technique (Cellule Économique, UCID ainsi que les différents services directement impliqués) assurera le suivi de ce Programme de référence jusqu'à la conclusion d'un nouveau programme triennal soutenu par la FRPC. Le programme fera l'objet d'évaluations trimestrielles, sur la base des indicateurs quantitatifs à fin juin et fin septembre 2009 présentés au tableau 1 et des mesures structurelles reprises au tableau 2. Les indicateurs quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (ci-joint). Bien que le programme de référence vienne à échéance le 31 octobre 2009, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les politiques de ce programme en tout cas jusqu'à la fin de l'année, afin de permettre la mise en place d'un programme subséquent appuyé par la FRPC au début de l'année 2010.

Tableau 1. Tchad: Indicateurs quantitatifs pour la période allant du 1er avril au 31 octobre 2009, et projections au-delà de cette période ¹
(en milliards de CFA ; cumulé a partir du début de l'année, sauf indication contraire)

	30 juin 2009	30 sept. 2009	31 déc. 2009	31 mars 2010
	Prog.	Prog.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire primaire non-pétrolier, plancher	-236.8	-292.8	-398.2	-48.9
Créances nettes du système bancaire sur le Gouvernement, plafond	189.0	236.6	372.9	61.0
Dépenses civiles avant ordonnancement, plafond ²	70.0	80.0	90.0	...
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'Etat, plafond ³	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs par l'Etat, plafond ³	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat, à l'exclusion du financement normal du commerce extérieur d'une maturité d'un an au plus, plafond ³	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:				
Recettes pétrolières	87.4	89.2	93.3	20.4
Impôt des sociétés (IS)	7.5	8.5	9.5	12.5
Redevances et dividendes	76.6	76.6	76.6	5.3
Autres recettes pétrolières	3.3	4.1	7.2	2.6

Sources: Autorités tchadiennes et projection des services du FMI.

1. Les indicateurs quantitatifs sont définis, de manière détaillée, dans le Protocole d'accord technique.
2. Hors paiement de la dette
3. A respecter de manière continue.

Tableau 2. Tchad: Action préalable et repères structurels pour le Programme de référence, avril-octobre 2009

Mesures	Date	Statut
Action préalable pour présenter le programme à l'approbation de la Direction Générale		
Introduire au Parlement un projet de Loi de finances rectificative 2009 cohérent avec le cadre macroéconomique arrêté avec les services du Fonds.		Respecté
Repère structurel		
Adoption d'un texte par le Conseil des ministres rappelant la nécessité du respect des procédures budgétaires, y compris le non lancement de projets investissements n'ayant pas été préalablement budgétisés.	30 juin 2009	Respecté
Publier une circulaire limitant les catégories de dépenses qui peuvent être exécutées par la procédure des <i>dépenses avant ordonnancement</i> (DAO).	30 juin 2009	Respecté
Introduire au Parlement un projet de Loi de finances 2010 cohérent avec le cadre macroéconomique arrêté avec les services du Fonds.	31 octobre 2009	

ANNEXE I – ATTACHÉ II

Tchad - Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) arrête les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnés dans le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) pendant la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2009 préparé par les autorités du Tchad. Il décrit plus précisément a) les modalités de la fourniture des données, b) les définitions et les méthodes de calcul, c) les indicateurs quantitatifs, d) les clauses d'ajustement des indicateurs quantitatifs, e) les repères structurels.

A. Communication des données au FMI

2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des indicateurs quantitatifs seront régulièrement communiquées au FMI selon l'échéancier figurant dans la Pièce jointe 1. Les révisions seront aussi rapidement transmises (au plus tard dans un délai d'une semaine). De plus, les autorités consulteront les services du FMI si elles obtenaient une information ou nouvelles données qui ne sont pas spécifiquement définies dans le présent PAT mais pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

B. Définitions et méthodes de calcul

3. Sauf indication contraire, on entend par **gouvernement** l'administration centrale de la République du Tchad dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001) (paragraphes 2.48-50).

4. On entend par **revenus pétroliers**, la somme des redevances (royalties et redevances statistiques), impôts sur le revenu, dividendes, primes d'émission, taxes superficielles et tout autre flux de recettes versées par les compagnies pétrolières à l'exception des droits et taxes indirectes. Les autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes.

5. Le **total des recettes** incluent les recettes fiscales, plus les cotisations sociales, plus les recettes non fiscales ou autres recettes (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et elles sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la fiscalisation des marchés, la vente d'actifs et les dons ne sont pas considérés comme des recettes aux fins du programme. Il convient de présenter séparément les revenus pétroliers tels que définis dans le paragraphe 4 plus haut dans la ventilation du total des recettes.

6. On entend par **total des dépenses** la somme des dépenses de salaires et traitements des agents de l'État, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), d'intérêts sur la dette, et des dépenses d'investissement. Toutes ces catégories sont comptabilisées sur une base engagement, sauf les intérêts sur la dette qui sont comptabilisés sur une base caisse. Les investissements sont

définis comme dans le MSFP 1986 et excluent la fiscalisation des marchés. À l'exception des dépenses d'investissements, toutes les autres dépenses sont définies comme dans le MSFP 2001 (paragraphe 6.1 à 6.88). Le total des dépenses du gouvernement inclut aussi les dépenses avant ordonnancement (qui sont d'abord payées) et non encore régularisées.

7. Les **salaires et traitements** correspondent à la rémunération des agents de l'État telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2001, à savoir tous les agents (permanents et temporaires) y compris les agents civils et le personnel des forces armées; la rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'État et de toute autre forme de paiement monétaire ou non monétaire.

8. Aux fins du présent memorandum, les termes de **dette, arriérés de paiement sur la dette (intérieure ou extérieure), arriérés de paiement sur dépenses** sont définis de la manière suivante:

- Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au point 9 de la directive sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure et adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (Décision n° 12274-00/85 du 24 août 2000), mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, signé par un représentant de l'État dûment agréé, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.
- La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Toute dette telle que définie plus haut qui n'a pas été amortie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat ou le document légal correspondant qui en porte création est définie comme en arriéré. Les **arriérés de paiement sur la dette (intérieure ou extérieure)** sont définis comme la différence entre ce qui devait être payé selon le contrat ou document légal et ce qui a été effectivement payé après le délai de paiement spécifié dans le contrat ou document légal correspondant.
- Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- **Les arriérés de paiement sur dépenses** sont définis comme tous les avis de crédits au Trésor qui ont été créés par l'ordonnateur des dépenses mais qui n'ont pas encore été payés 120 jours après leur émission.

9. La **concessionnalité des prêts** est appréciée conformément aux taux d'intérêt commercial de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Un prêt est réputé être assorti de conditions concessionnelles si, à la date de la signature du contrat, le ratio entre la valeur actuelle du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente au plus 65 %, c'est-à-dire s'il inclut un **élément de don** d'au moins 35 % (cela ne s'applique pas aux opérations de refinancement). Pour les dettes dont la maturité est supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément de don. Pour les maturités plus courtes, le taux à utiliser sera le taux de marché de référence à six mois. Les marges qui suivent seront ajoutées aux moyennes des taux à 10 ans et à six mois : 0,75% pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans; 1% pour les périodes de 15 à 19 ans, 1,15% pour les périodes de 20 à 29 ans et 1,25% pour les périodes égales ou supérieures à 30 ans.

10. Le programme budgétaire est axé sur le **solde primaire hors pétrole**. Le solde primaire hors pétrole est défini comme le total des recettes, moins les revenus pétroliers et les recettes d'intérêts sur les avoirs du gouvernement, moins le total des dépenses du gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure et dépenses d'investissement financées par l'extérieur.

C. Indicateurs quantitatifs

11. Les **indicateurs quantitatifs** (IQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le Tableau 1 du MPEF. Les **clauses d'ajustement** des IQs sont précisées dans la Section D. Sauf indication contraire, tous les IQs seront évalués sur une base **cumulée** à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les IQs s'appliquent. On trouvera ci-après les IQs et les détails relatifs à leur évaluation :

- **Un plancher pour le solde primaire hors pétrole :** Le solde primaire hors pétrole est défini dans le paragraphe 10.
- **Un plafond pour les créances nettes du système bancaire¹ sur le gouvernement :** Les créances nettes sont mesurées conformément aux pratiques comptables de la banque centrale (BEAC).
- **Un plafond pour les dépenses avant ordonnancement civiles.** Les dépenses avant ordonnancement civiles sont les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas une destination militaire et ne concernent pas le paiement de la dette.
- **Un plafond égal à zéro pour l'accumulation des arriérés intérieurs par le gouvernement.** Les arriérés intérieurs sont la somme des arriérés de paiement sur les dépenses et les arriérés de paiement sur la dette intérieure comme définis comme dans le paragraphe 8. Ce plafond sera évalué de manière continue.
- **Un plafond égal à zéro pour l'accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement.** Ce plafond sera évalué de manière continue.
- **Un plafond égal à zéro pour toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement à l'exclusion du financement normal du commerce extérieur avec une maturité inférieure ou égale à un an.** La dette est non concessionnelle si elle inclut un élément de don de moins de 35% (comme décrit dans le paragraphe 9). Les crédits à l'importation normaux à court terme sont exclus, car il s'agit d'opérations qui s'amortissent automatiquement puisque le produit de la vente des importations est utilisé pour rembourser la dette. Ce plafond sera évalué de manière continue.

D. Clauses d'ajustement des indicateurs quantitatifs

12. Pour tenir compte de facteurs qui sont hors de contrôle du gouvernement, divers indicateurs quantitatifs seront ajustés comme suit :

- Le plafond sur les **créances nettes du système bancaire sur le gouvernement** sera baissé à due concurrence au cas où les recettes pétrolières dépassent le montant programmé. Si les recettes pétrolières sont inférieures au montant programmé, le

¹ Le système bancaire inclut la Banque centrale, les banques commerciales et les comptes chèques postaux.

plafond sera augmenté à concurrence d'un montant maximum de dix milliards de FCFA.

- Le **plancher sur le solde primaire hors pétrole** sera corrigé à la baisse à concurrence du montant des aides budgétaires non prévues.

E. Repères structurels

13. Les repères structurels sont précisés dans le Tableau 2 du MPEF. On trouvera ci-après quelques détails supplémentaires:

Publication d'une circulaire limitant les catégories de dépenses qui peuvent être exécutées par la procédure des dépenses avant ordonnancement (DAO). Cette mesure fait référence à l'instauration d'une réglementation pour préciser l'application de la législation existante relative aux dépenses qui ne suivent pas la chaîne habituelle d'exécution du budget (« dépenses avant ordonnancement ») en limitant et en définissant précisément les types de dépenses et les circonstances exceptionnelles pour lesquels cette procédure sera autorisée. Le projet de réglementation sera discuté avec les services du FMI avant sa finalisation.

Données	Fournisseur	Périodicité et date butoir
<p>Recettes pétrolières et non pétrolières par catégorie</p> <p><i>(Situation des recettes des régies financières)</i></p>	<p>Ministère des finances (Trésor)</p>	<p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois sauf :</p> <p>15 jours après la fin du mois pour la situation des recettes de régies financières (N'djamena)</p>
<p>Données d'exécution du budget avec les engagements, les ordonnancements, les liquidations et les paiements</p> <p><i>(Tableau de quatre phases, Tableau de la solde y compris les indemnités, Tableau des dépenses avant ordonnancement, Tableau comparatif de l'exécution du budget, TOFE, base caisse, Tableaux de la Balance consolidée (variations de la dette, créances etc.), Balance consolidée du Trésor</i></p>	<p>Ministère des finances (Direction Générale du Budget et Trésor)</p>	<p>Tous les mois s, dans les 30 jours après la fin du mois sauf :</p> <p>15 jours après la fin du mois pour le tableau de quatre phases, tableau de la solde et tableau des dépenses avant ordonnancement.</p>
<p>Informations détaillées sur l'exécution du budget pour les transferts dans la même classification que le budget</p>	<p>Ministère des finances (Direction Générale du budget)</p>	<p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p>
<p>Détails par projet de l'exécution du budget d'investissement financé par les ressources intérieures, informations organisées par Ministères</p> <p>Base de données par marché</p>	<p>Ministère des finances (Direction Générale du budget)</p>	<p>Tous les trimestres, dans les 15 jours après la fin du trimestre</p>
<p>Détails par projet financé par les ressources extérieures, exécution du budget d'investissement, informations organisées par Ministères</p>	<p>Ministère du Plan</p>	<p>15 jours après la fin du semestre</p>
<p>Plan de Trésorerie jusqu'à la fin de l'année en cours</p>	<p>Ministère des finances (Direction générale du Trésor)</p>	<p>Tous les mois, dans les 15 jours après la fin du mois .</p>

Informations détaillées sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiements du gouvernement ¹	Ministère des finances (Direction de la dette)	Tous les trimestres, dans les 15 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur le service de la dette extérieure du gouvernement ²	Ministère des finances (Direction de la dette)	Tous les trimestres, dans les 15 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par le gouvernement	Ministère du Plan	Dans les 30 jours suivant la conclusion de la transaction
Situation monétaire	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Données monétaires provisoires de la BEAC <i>(Taux de change, réserves de change, actifs et passifs des autorités monétaires³, monnaie centrale, monnaie au sens large, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du système bancaire, taux d'intérêts⁴)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Créances nettes du système bancaire sur le gouvernement <i>(PNG)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 15 jours après la fin du mois pour la BEAC et 20 pour la PNG complète.
Indice des prix à la consommation	INSEED	Tous les mois, dans les 15 jours après la fin du mois
Produit intérieur brut et produit national brut	INSEED	Tous les ans dans les 90 jours après la fin de l'année

¹ Y compris les échéances.

² Y compris la composition par monnaie et par échéance.

³ Inclut les avoirs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions des dérivés nettes.

⁴ À la fois déterminés par le marché et officiellement, y compris les décotes, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les obligations et autres titres d'emprunt.

<p>Balance des paiements</p> <p>(Solde du compte extérieur courant, exportations et importations de biens et de services, etc.)</p>	<p>BEAC</p>	<p>Tous les ans, dans les 90 jours après la fin de l'année pour les estimations pour la programmation monétaire et 9 mois pour les données définitives.</p>
---	-------------	---

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TCHAD

Programme de Référence**Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Mauro Mecagni et Dhaneshwar Ghura

Le 24 juin 2009

- **Relations avec le FMI.** Cette section décrit l'assistance financière et technique fournie par le FMI et présente des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change du Tchad.
- **Plan d'action conjoint (JMAP).** Cette section décrit les priorités et les principales activités du Groupe de la Banque mondiale ainsi que les domaines faisant l'objet d'une coopération avec le FMI dans son travail avec les autorités tchadiennes.
- **Questions d'ordre statistique.** Cette section évalue la qualité des données statistiques. Dans l'ensemble, la surveillance est adéquate, mais il existe toujours des insuffisances dans plusieurs domaines, notamment la balance des paiements, les finances de l'État et la comptabilité nationale.

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	3
II. Relations avec la Banque mondiale	7
III. Questions d'ordre statistique.....	9

Tchad: Relations avec le FMI (au 30 avril 2009)

I. Statut: Date d'admission : 10 juillet 1963

Article VIII

II. Compte des ressources générales:	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	56.00	100.00
Avoir du FMI en monnaie nationale	55.72	99.50
Position de réserve au FMI	0.28	0.50
Taux de change des avoirs		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	9.41	100.00
Avoirs	0.06	0.63

IV. Encours des avoirs et des prêts :	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords au titre de la FRPC	22.98	41.04

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'Accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FRPC	16 février 2005	31 mai 2008	25.20	4.20
FRPC	7 janvier 2000	6 janvier 2004	47.60	42.40
FRPC	1 ^{er} septembre 1995	30 avril 1999	49.56	49.56

VI. Obligations prévues envers le FMI ^{1/}

(en millions de DTS ; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	Obligations futures				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Principal	4.78	7.30	5.08	2.68	1.88
Commissions/Intérêts	<u>0.14</u>	<u>0.11</u>	<u>0.08</u>	<u>0.06</u>	<u>0.05</u>
Total	<u>5.44</u>	<u>7.41</u>	<u>5.16</u>	<u>2.74</u>	<u>1.93</u>

^{1/} Lorsqu'un pays membre doit des impayés au titre d'obligations financières depuis plus de trois mois, le montant de ces impayés figure dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

Cadre renforcé

I. Engagements d'aide au titre de l'Initiative PPTE

Date du point de décision

Mai 2001

Aide engagée

par l'ensemble des créanciers (millions de \$EU) ^{1/}

170.00

Dont: assistance du FMI (millions de \$EU)

18.00

(équivalent en millions de DTS)	14.25
Date du point d'achèvement	Flottante
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Assistance décaissée au pays membre	8.55
Assistance temporaire	8.55
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{2/}	--
Total des décaissements	8.55

^{1/} L'aide promise en vertu du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

VIII. Évaluation des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est la banque centrale régionale des États d'Afrique centrale. L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BEAC a été achevée le 30 août 2004. Conformément au cycle de quatre ans établi pour les évaluations des banques centrales régionales, une évaluation d'actualisation a été lancée en avril 2008. Les conclusions préliminaires de cette évaluation indiquent que la mise en œuvre des précédentes recommandations de sauvegardes relatives à la communication des informations financières, à l'audit interne et au contrôle interne a été limitée. Ces conclusions indiquent également que la modification du profil de risque des avoirs en devises de la BEAC requiert de nouvelles mesures pour renforcer les sauvegardes de la BEAC. La finalisation de l'évaluation d'actualisation requiert cependant une réponse officielle, non encore parvenue de la part des autorités.

IX. Régime de change

Le régime de change est commun à tous les membres de la BEAC et ne comporte aucune restriction sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes. La monnaie commune de la BEAC est le franc CFA, qui était autrefois rattaché au franc français. Le rachat des billets de banque libellés en francs CFA exportés en dehors de la CEMAC a été suspendu le 2 août 1993. À compter du 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué de 50 % en termes de change et le taux de change a été ajusté de 1 F = 50 FCFA à 1 F = 100 FCFA. Depuis le 1^{er} janvier 1999, le franc CFA est rattaché à l'euro au taux fixe de 1 EUR = 655, 957 FCFA.

X. Dernières consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Tchad se déroulent selon un cycle de 12 mois. Les prochaines consultations au titre de l'article IV devraient avoir lieu en décembre 2009.

XI. Assistance technique

<i>Département</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de prestations</i>
FAD	Administration de l'impôt et des douanes	Avril 2009
FAD (AFRITAC)	Gestion de la trésorerie	Mars 2009
STA (AFRITAC)	Statistiques des prix	Août 2008
STA	Comptabilité nationale	Janvier-février 2008
FAD	Renforcement de la gestion du budget	Septembre-octobre 2007
FAD (AFRITAC)	Gestion de la trésorerie	Août 2007
STA (AFRITAC)	Comptabilité nationale	Août 2007
STA	Statistiques des prix	Mai 2007
AFRITAC	Mission d'évaluation	Mars 2007
STA	Module de données RONC	Mai 2006
FAD	Renforcer la transparence du budget et de la comptabilité	Mai-juin 2005
FAD	Renforcer la gestion du budget	Octobre 2004
FAD	Mettre en œuvre le plan d'action douanier	Avril 2003
STA	Statistiques des comptes nationaux	Juillet 2002
FAD	Évaluation des réformes budgétaires	Mai 2002
FAD	Renforcement du recouvrement de l'impôt et de la TVA	Juin-décembre 2001
STA	Mission de statistiques multisectorielles	Mai 2000

XII. Participation au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) et évaluation des centres financiers offshore

Une mission portant sur un module de données des RONC s'est rendue au Tchad du 26 mai au 8 juin 2005. Une mission conjointe FMI-Banque mondiale a réalisé un PESF pour les pays de la CEMAC du 30 janvier au 9 février 2006.

XIII. Représentant résident

M. Karangwa est le représentant résident du FMI à N'Djamena depuis novembre 2007.

RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE

MATRICE DU PLAN D'ACTION CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI
(MAI 2009- AVRIL 2010)

Titre	Produits	Échéancier provisoire des missions	Date prévue de prestation
A. Informations mutuelles sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale au cours des 12 prochains mois	Accord avec les autorités sur une nouvelle stratégie pour l'intervention de la Banque au Tchad.		T3 2009
Programme de travail du FMI au cours des 12 prochains mois	1. Première revue du programme de référence et, éventuellement, négociation d'un nouvel accord au titre de la FRPC.	Sept. 2009	Conseil informé sur la revue du programme de référence en novembre 2009. Éventuellement, présentation d'un nouvel accord FRPC au T1 de 2010.
	2. Seconde revue du programme de référence et, éventuellement négociation d'un nouvel accord au titre de la FRPC.	Décembre 2009	Conseil informé sur le programme de référence et, éventuellement présentation d'un nouvel accord FRPC au T1 de 2010.
	Assistance technique Gestion des finances publiques Administration fiscale et douanière Gestion de la dette Revue de la politique fiscale, y compris le régime fiscal du secteur pétrolier Secteur extérieur (balance des paiements et statistiques de la dette extérieure) Comptabilité nationale (actualisation de l'année de référence et de l'IPC)	Sept. 2009 Ex. 2010 Ex. 2010 Ex. 2010 Ex. 2010 Ex. 2010	Sept. 2009 Ex. 2010 Ex. 2010 Ex. 2010 Ex. 2010
B. Demandes de participation au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	1. Commentaires sur la composition du budget de 2010.	Oct. 2009	
	2. Évaluation de la cohérence des plans d'action prioritaires sectoriels, des budgets annuels et des cadres de dépenses à moyen terme avec le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSR).	Oct. 2009	

Demande de la
Banque
mondiale au
FMI

C. Accord sur les produits et les missions conjointes

Produits conjointes	1. Note consultative conjointe sur le DSRP.		T4 2009
	2. PESF.	T4 2009	T1 2010

¹ La Matrice du plan d'action conjoint Banque mondiale-FMI est susceptible de révisions car le programme de travail de la Banque mondiale peut être modifié à la suite de nouveaux entretiens avec les autorités tchadiennes.

TCHAD—APPENDICE SUR LES QUESTIONS D’ORDRE STATISTIQUE

Au 4 juin 2009

I. Évaluation de l’adéquation des données aux fins de la surveillance

Questions générales: La fourniture de données présente de sérieuses lacunes qui ont nettement entravé la surveillance. Ces insuffisances sont les plus graves dans les domaines des finances de l’État, de la balance des paiements et de la comptabilité nationale. Le pays participe à la NSDD, mais ses métadonnées doivent être actualisées.

Le Rapport de 2007 sur l’observation des normes et des codes (RONC) a relevé que le système statistique était toujours faible et souffrait d’un manque de ressources financières et humaines. Plus précisément, le rapport identifie un certain nombre d’insuffisances, notamment : des données sources inadéquates pour la comptabilité nationale, une couverture insuffisante des finances de l’État et des statistiques monétaires ; une classification sectorielle inadéquate des entités publiques dans tous les groupes de données et l’absence de dissémination des statistiques des finances de l’État par le Ministère de l’économie et des finances et, de manière générale, un accès limité aux données et aux métadonnées.

Comptabilité nationale : L’exactitude et la fiabilité des données sont compromises par l’insuffisance des données sources et, de manière générale la compilation des données demeure inadéquate du fait du financement insuffisant de l’INSEED. Qui plus est, la diffusion des données et des métadonnées auprès du public pourraient être meilleure si les informations étaient plus détaillées et publiées dans de meilleurs délais. Depuis le début de 2007, avec l’assistance technique d’AFRISTAT et d’AFRITAC Centre, les autorités ont apporté un certain nombre d’améliorations et la dernière publication des données sur les comptes nationaux remonte à 2006. Plus précisément, une mission d’AFRITAC Centre en décembre 2008 a aidé les autorités à installer le logiciel Access pour l’établissement et le traitement des statistiques et des états financiers des sociétés non financières.

Statistiques des prix: Bien qu’un nouvel indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui couvre la capitale ait remplacé l’ancien d’indice des prix à la consommation (IPC) en janvier 2008, il reste beaucoup à faire pour améliorer la fiabilité et la visibilité de l’IPCH. La dernière mission d’AFRITAC Centre en août 2008 a décidé avec l’INSEED d’un programme à court terme qui prévoit les actions à entreprendre pour améliorer l’indice. Une mission de suivi devrait être envoyée au cours de l’exercice courant pour aider l’INSEED à actualiser le panier avec le logiciel CHAPO.

Statistiques des finances de l’État: Un groupe de travail prépare un Tableau des Opérations Financières de l’État (TOFE) trimestriel ainsi que des statistiques mensuelles de la dette, principalement aux fins du programme de référence qui repose sur plusieurs sources différentes. Seul un TOFE annuel est diffusé, ce qui ne permet pas de respecter les recommandations de la NSDD en matière de périodicité. Le Tchad n’a pas été en mesure de reprendre la communication de données détaillées pour leur publication dans *Gouvernement Finance Statistics Yearbook*. Les données budgétaires annuelles jusqu’en 2001 ont été communiquées et sont incluses dans la base de données de *International Finance Statistics (IFS)*. Toutefois, il existe des différences importantes entre le déficit et le total du financement.

Statistiques monétaires : L'insuffisance de la couverture institutionnelle constitue le problème principal; en effet, elle est limitée à la banque centrale et aux banques commerciales, tandis que les institutions de micro-crédit, qui sont une source croissante de financement dans le pays, ne sont pas couvertes par l'enquête sur les sociétés de dépôts. C'est pourquoi il est difficile de rapprocher les indicateurs monétaires et budgétaires sur le crédit net à l'État, car la couverture des institutions n'est pas homogène et le regroupement des unités de l'administration centrale et du secteur public présente des différences.

En outre, il est possible que les statistiques monétaires soient affectées par les grands mouvements transfrontaliers, entre les pays de la CEMAC, des billets de banque émis par la BEAC. Environ 38 % des billets émis au Tchad par la direction nationale de la BEAC circulent au Cameroun, alors que la monnaie en circulation au Tchad inclut près de 10 % de billets provenant du Cameroun et 5 % de billets provenant de la République Centrafricaine.

La BEAC a lancé au milieu de 2007 un projet destiné à faire migrer les statistiques monétaires des pays membres de la CEMAC vers la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)*. Dans le cadre de ce projet, un atelier régional a été organisé par la BEAC en décembre 2007 pour finaliser le processus du passage des données sources des banques commerciales aux concepts et au cadre du *MSMF*. Le Département des statistiques a participé à cet atelier et y a prêté son concours. La BEAC n'a pas encore soumis de données de référence à l'aide de formulaires de déclaration standardisés.

Balance des paiements : Il semblerait que la mauvaise qualité des statistiques du secteur extérieur soit liée au manque d'effectifs et à l'insuffisance des ressources matérielles destinées à l'établissement. Les données sur le commerce extérieur, préparées par l'INSEED sur la base de déclarations douanières, sont notoirement incertaines et souffrent de problèmes de couverture; qui plus est, on estime qu'elles ne correspondent pas à celles qui sont utilisées dans l'établissement des comptes nationaux. C'est pourquoi la BEAC ne les utilise pas en totalité pour établir les données de la balance des paiements. On estime que les données sur les exportations reposent sur les données fournies par les ministères dépensiers. Même si l'on tient compte de la difficulté à recueillir des données sur les échanges transfrontaliers informels entre le Tchad et ses pays voisins, nombre d'améliorations pourraient néanmoins être apportées sur des postes tels que les importations, les exportations de coton et de bétail, le fret et les transferts publics. Le Département des statistiques a recommandé une coordination plus étroite entre la CEMAC, l'INSEED et les autres organes afin d'améliorer la couverture des données.

II. Normes et qualités des données

Participe au Système général de diffusion des données du FMI depuis le 24 septembre 2002.

Données RONC publiées en août 2007.

III. Communication des données au Département des statistiques (facultatif)

Seuls la liquidité internationale, les statistiques monétaires, le PIB et les prix sont actuellement communiqués au Département des statistiques pour publication dans *International Financial Statistics*.

**Tchad: Tableaux des principaux indicateurs requis pour la surveillance
(Au 31 mai 2009)**

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données 7	Fréquence de la communication 7	Fréquence de la publication 7	Pour mémoire ::	
						Qualité des données – Solidité méthodologique ⁸	Qualité des données – Exactitude et fiabilité 9
Taux de change	Quotidien	Quotidien	M	M	M		
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires 1	Janvier 2009	Avril 2009	M	M	M		
Monnaie centrale	Février 2009	Mai 2009	M	M	M	LO, LNO, LNO, LO	LO, O, O, LO, ND
Monnaie au sens large	Février 2009	Mai 2009	M	TM	M		
Bilan de la Banque centrale	Février 2009	Mai 2009	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	Février 2009	Mai 2009	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	Mars 2009	Avril 2009	MI	TM	M		
Indice des prix à la consommation	Mars 2009	Avril 2009	M	M	M		
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	Mars 2009	Avril 2009	T	T	T	LO, LNO, LO, LO	O, LO, LO, LO, NO
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	Mars 2009	Avril 2009	T	T	T		
Encours de la dette publique et garantie par l'État ⁵	Déc. 2008	Avril 2009	T	T	T		
Solde des transactions courantes extérieures	2007	Avril 2009	A	A	A	O, O, O, LO	LO, LO, O, O, O
Exportations et importations de biens et de services	2007	Avril 2009	A	A	A		
PNB/PIB	2008	Avril 2009	A	A	A		
Dette extérieure brute	Déc. 2008	Avril 2009	Tous les 2 mois	Tous les 2 mois	Tous les 2 mois		

Position d'investissement internationale 6	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet		
--	------------	------------	------------	------------	------------	--	--

¹ Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et titres du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Inclut les positions d'actifs et de passifs extérieurs financiers bruts vis-à-vis des non-résidents.

⁷ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I); non disponible (ND).

⁸ Reflète l'évaluation fournie dans les données RONC (publiées le 31 août 2007) et reposant sur les conclusions de la mission qui s'est déroulée du 28 mai au 8 juin 2005 pour le jeu de données qui correspond à la variable de chaque rangée. L'évaluation indique si les normes internationales qui concernent les concepts et les définitions, la portée, la classification/sectorisation et la base d'enregistrement sont complètement observées (O), largement observées (LO), largement non observée (LNO), non observées (NO) et non disponibles (ND).

⁹ Idem note 8, à l'exception des normes internationales qui concernent (respectivement) les données sources, les techniques statistiques, l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des entrées statistiques et les études de révision.